CATI-GE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Délégation du Conseil d'Etat à la Politique urbaine de cohésion sociale

Jeudi 8 avril 2011

Les inégalités territoriales à Genève

Contexte, indicateurs et critères de sélection

Avril 2011

Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE)

Contexte

« La politique urbaine de cohésion sociale a pour but de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire du canton de Genève »

-Art.1 du projet de Loi relatif à la Politique urbaine de cohésion sociale

Sur un plan opérationnel, cet objectif générique revient à répondre à deux questions complémentaires :

1. **Où doit se déployer la politique de la ville** pour promouvoir la cohésion... ?

   - Sélection limitée d' « **indicateurs de base** » servant de critères à l'éligibilité des communes et/ou des sous-secteurs aux actions de la politique de la ville ;
   - Définition d'une « **règle de sélection** » qui, s'appuyant sur les indicateurs de base, permette d'identifier les communes/sous-secteurs qui sont potentiellement ou prioritairement éligibles aux actions de la politique de la ville;

2. **Comment doit se déployer la politique de la ville** pour promouvoir la cohésion ... ?

   - Construction d' «**indicateurs complémentaires**» pour mettre en évidence, de la manière la plus exhaustive possible, l'ampleur mais surtout la nature des inégalités territoriales;

1. Où doit se déployer la politique de la ville ? – principe général

Indicateurs et règle de sélection des entités éligibles:

- **Entité géographique concernée:** la commune;
- **Indicateurs de base:** 6 – quantitatifs;

1. IB1 - Revenu annuel médian brut des contribuables IBO;
2. IB2 - Part des effectifs scolarisés modestes en % effectifs scolarisés totaux;
3. IB3 - Part des contribuables à bas revenu;
4. IB4 - Part de chômeurs inscrits en % de la population des 15/64 ans;
5. IB5 - Part des bénéficiaires de subsides sociaux en % de la population résidente;
6. IB6 - Nombre d'allocations de logement en % du nombre de logements;

- **Règle de sélection: Une commune est éligible aux actions de la politique de la ville si et seulement si:**

I. Pour au moins 4 critères sur les 6 sélectionnés, la commune se trouve dans le premier quartile (P25) de la distribution (*);

(*) Le revenu annuel médian brut des communes est classé par ordre croissant mais les autres critères de sélection par ordre décroissant

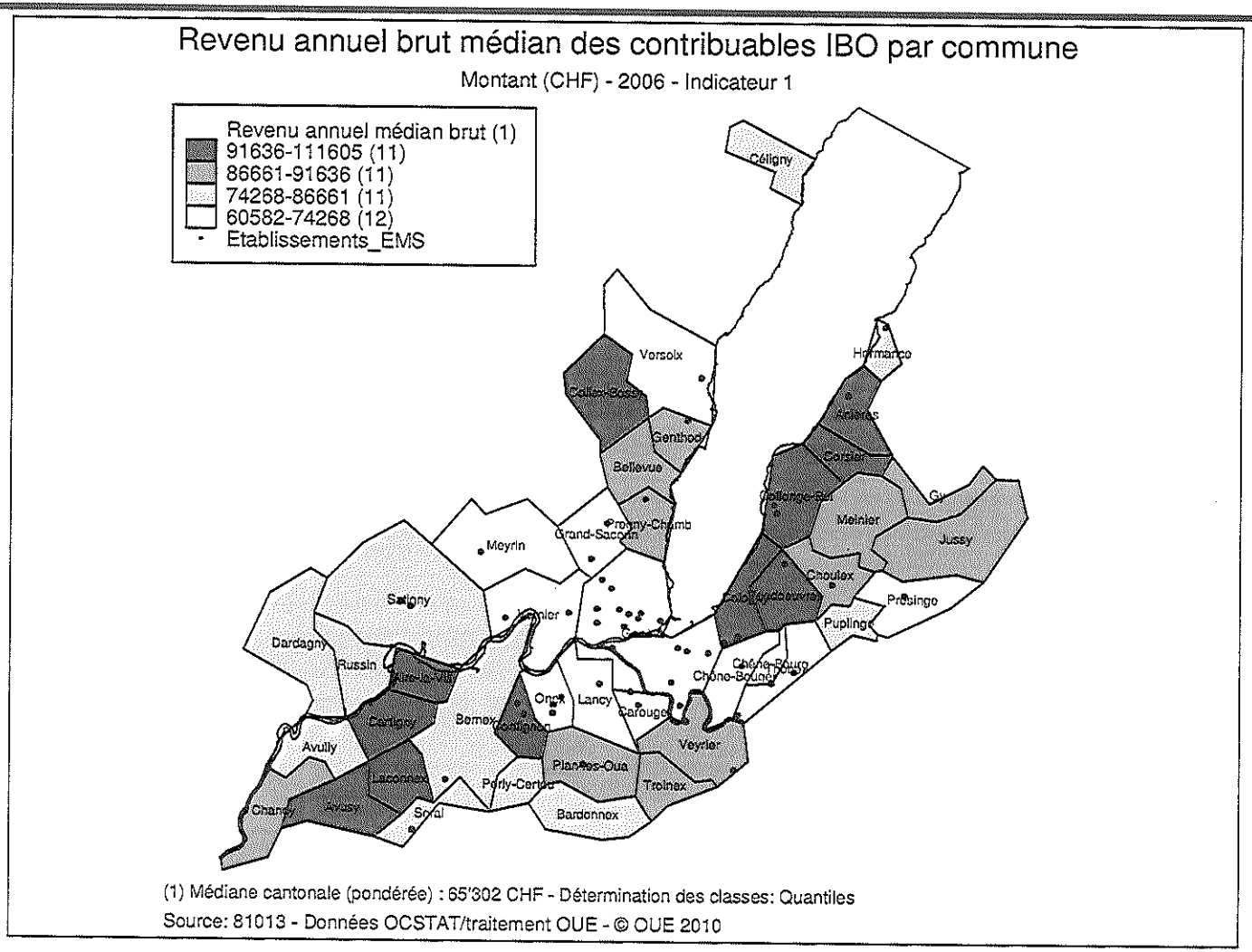
1. Comment doit se déployer la politique de la ville ? – principe général

Indicateurs complémentaires:

- **Entité géographique concernée:** la commune et le sous-secteur;
- **Indicateurs complémentaires:** illimité – quantitatif s eu qualitatifs;

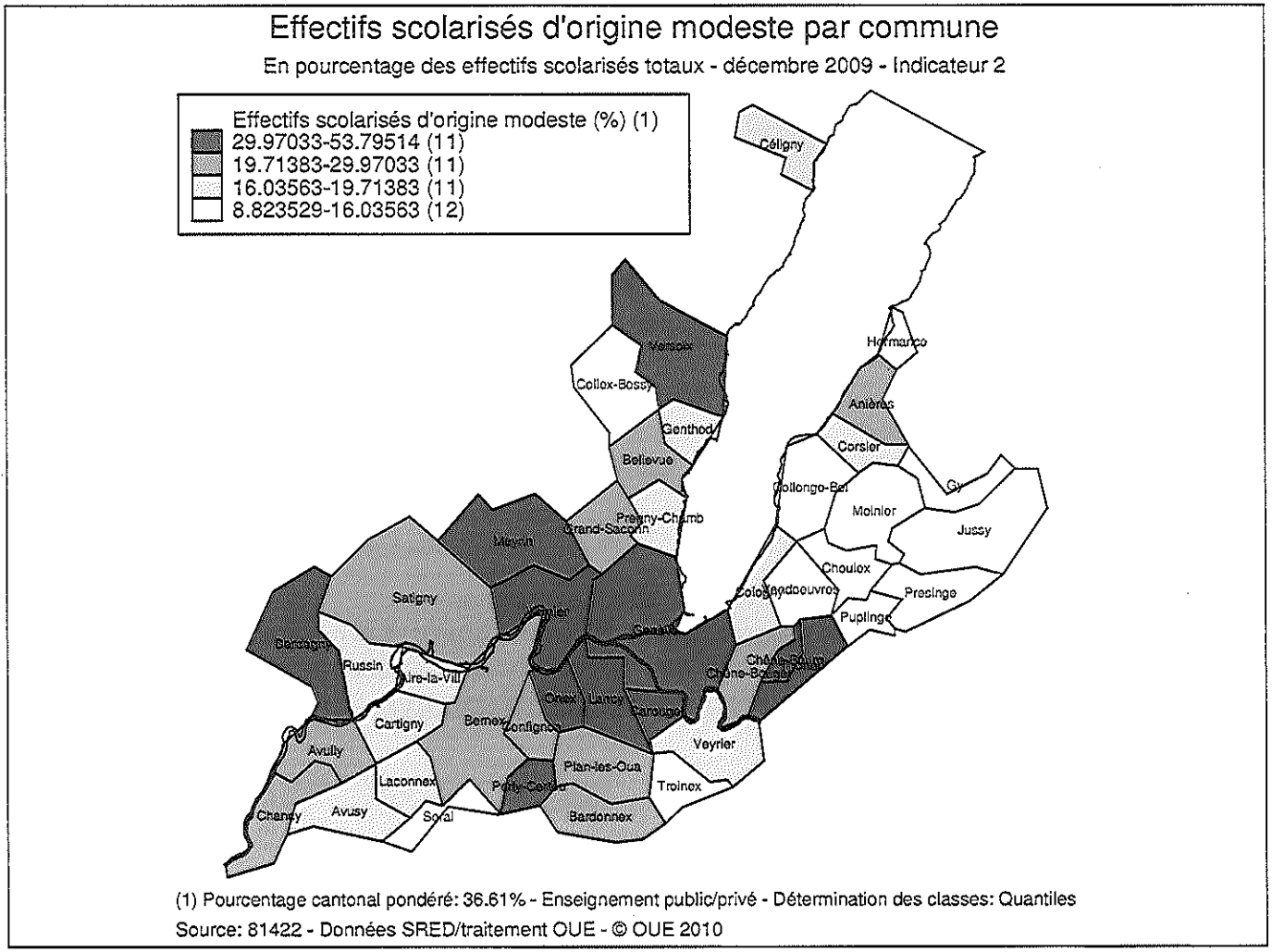
1. IC1 - La densité de la population résidente à l'hectare;
2. IC2 - Le rapport de dépendance des jeunes;
3. IC3 - Le rapport de dépendance des personnes âgées;
4. IC4 - Le nombre de logements HBM;
5. IC5 - Le quotient de localisation des logements HBM;
6. IC6 - Le nombre total de réquisitions de police à l'hectare;
7. IC7 - L'indice de masse corporelle (IMC) médian;
8. IC8 - ...

IB1 – Revenu annuel brut médian

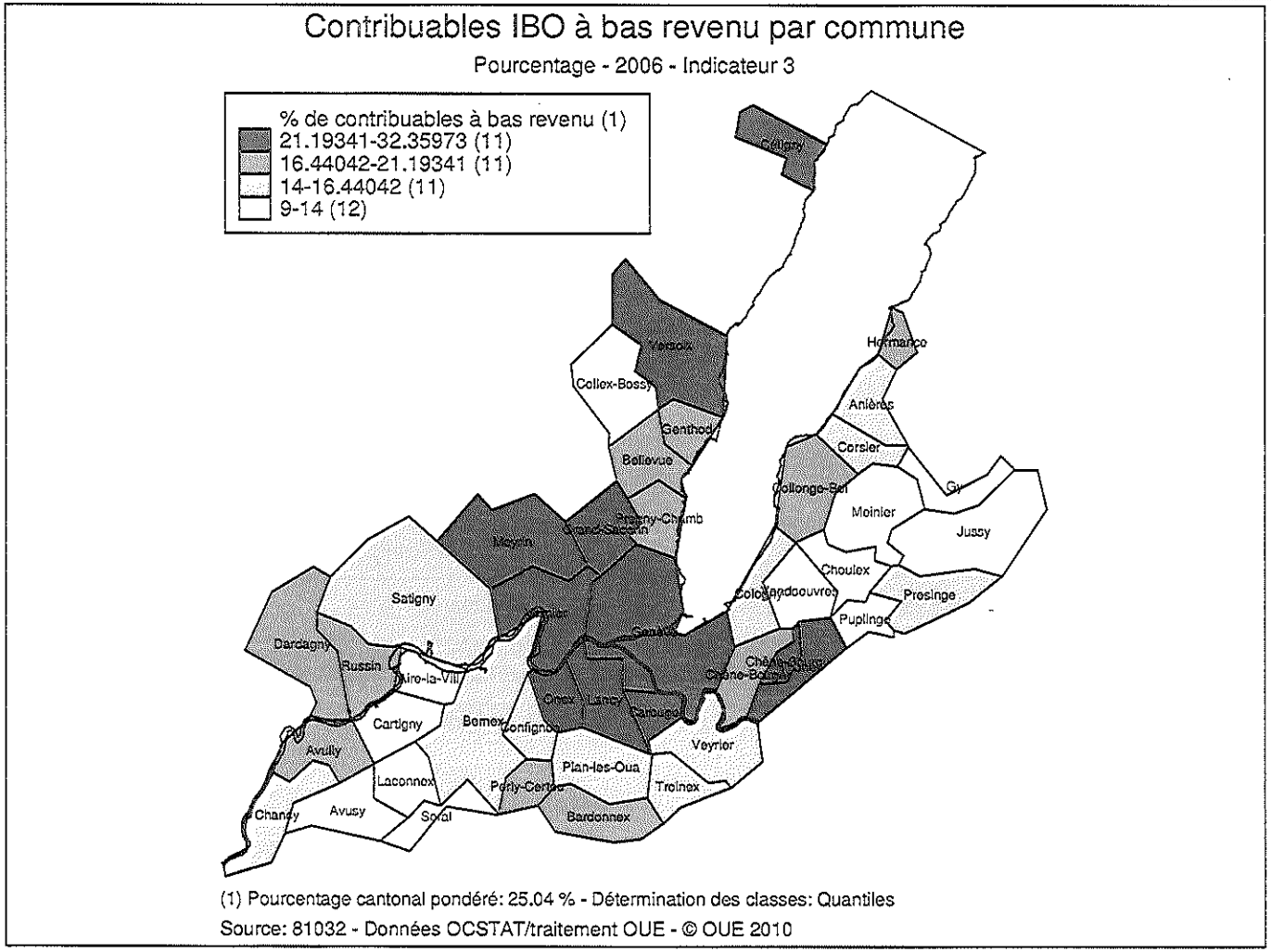


(1) Médiane cantonale (pondérée) : 65'302 CHF - Détermination des classes: Quantiles
Source: 81013 - Données OCSTAT/traitement OUE - © OUE 2010

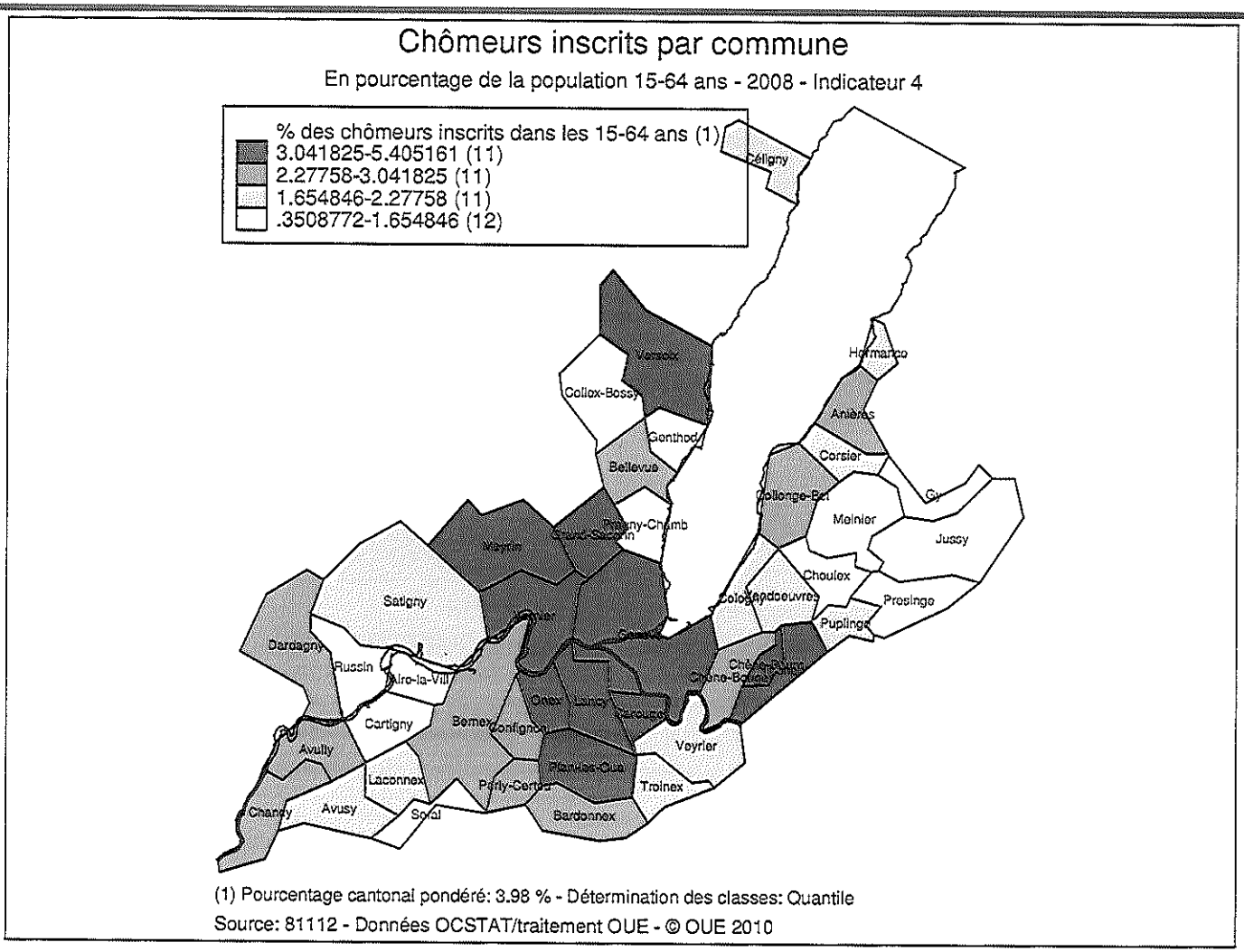
IB2 – Effectifs scolarisés d'origine modeste



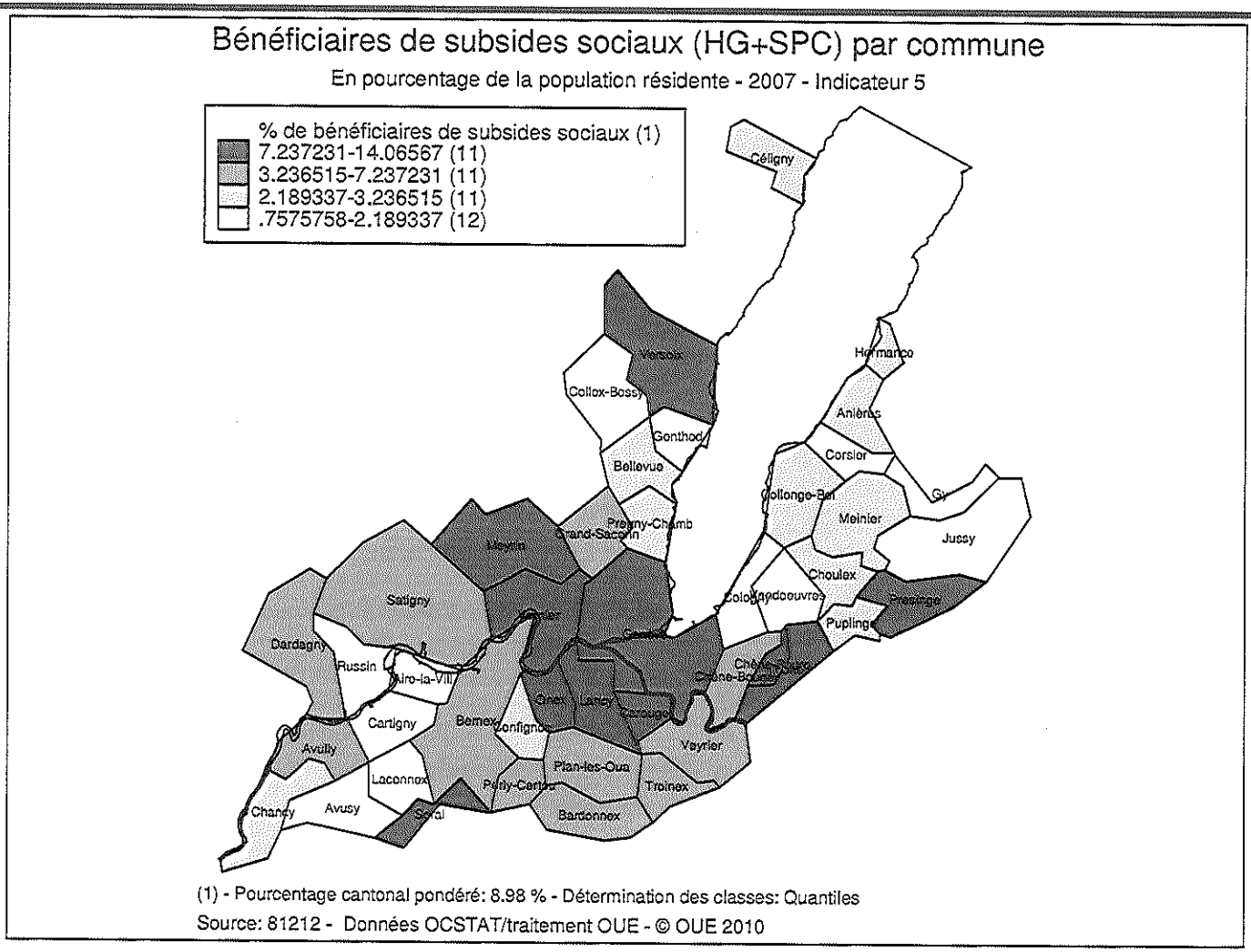
IB3 – Contribuables à bas revenu



IB4 – Chômeurs inscrits en % de la population des 15-64 ans

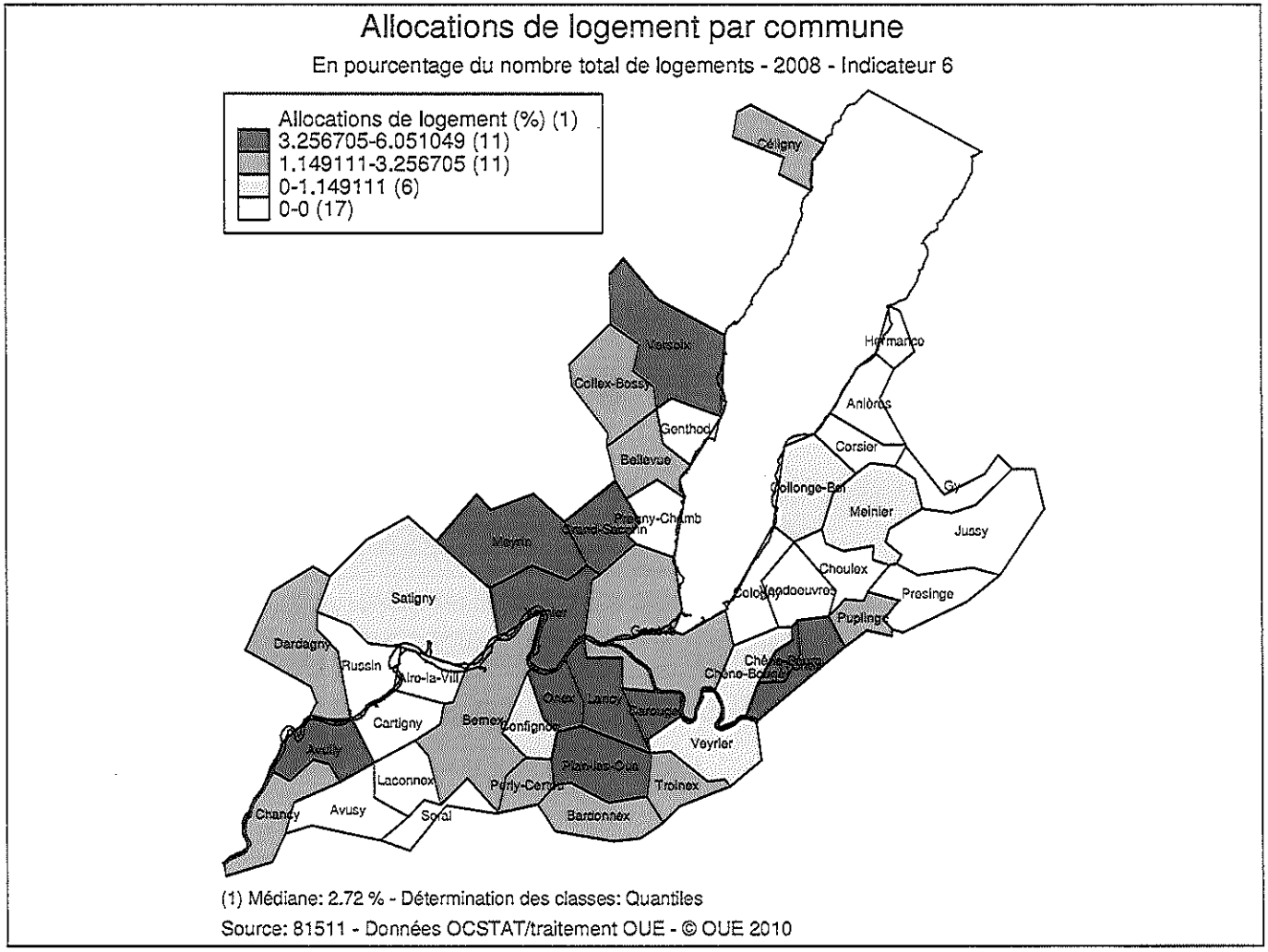


IB5 – Bénéficiaires de subsides sociaux (HG + SPC)



(1) - Pourcentage cantonal pondéré: 8.98 % - Détermination des classes: Quantiles
Source: 81212 - Données OCSTAT/traitement OUE - © OUE 2010

IB6 – Bénéficiaires d'allocations de logements



(1) Médiane: 2.72 % - Détermination des classes: Quantiles

Source: 81511 - Données OCSTAT/traitement OUE - © OUE 2010

Où doit se déployer la politique de la ville ? – Commune

Valeur(P25)		74'268	< CHF	29.97	(> %)	21.19	(> %)	3.04	(> %)	7.24	(> %)	3.26	(> %)		(>= 4)
Nom Commune	Population résidente (2010)	Revenu annuel brut médian (CHF-2006)	Pos. 2006 (+)	scolarisés origine modeste (%-2007)	Pos. 2007 (-)	Bas Revenu (%-2006)	Pos. 2006 (-)	Nb Chômeurs % Pop. 15-64 ans (%-2008)	Pos. 2006 (-)	Bénéf. subsides sociaux (%-2007)	Pos. 2007 (-)	Allocations logement (% - 2008)	Pos. 2008 (-)	Indicateur de position	Nombre de critères rencontrés
Vernier	33'119	60'582	1	53.80	1	32.36	1	5.41	1	14.07	1	6.05	1	1.0	6
Onex	17'625	65'302	4	44.66	3	26.55	4	4.31	5	11.93	2	4.35	5	3.8	6
Chêne-Bourg	8'032	66'070	5	41.00	6	24.08	7	4.56	2	10.57	3	4.06	8	5.2	6
Genève	190'198	61'650	2	40.75	7	28.58	2	4.54	3	10.50	4	2.12	14	5.3	5
Carouge	19'883	66'116	6	42.24	5	25.29	6	4.36	4	10.31	5	3.44	10	6.0	6
Meyrin	21'515	67'674	7	44.72	2	26.08	5	4.29	6	8.29	9	3.46	9	6.3	6
Versoix	13'025	69'320	8	39.43	8	27.25	3	3.54	10	8.07	10	4.41	3	7.0	6
Lancy	28'529	70'585	10	42.93	4	21.73	11	3.98	8	9.26	7	4.37	4	7.3	6
Thônex	13'623	70'347	9	37.98	9	23.72	8	4.19	7	8.44	8	4.17	6	7.8	6
Grand-Saconnex	11'326	72'575	11	29.97	12	23.10	9	3.66	9	7.19	13	4.08	7	10.2	4
Dardagny	1'369	79'781	16	36.42	10	19.14	14	2.89	13	4.38	20	3.26	12	14.2	1
Avully	1'770	79'602	15	27.05	15	18.15	16	2.75	15	4.92	17	3.34	11	14.8	1
Plan-les-Ouates	9'869	87'753	27	29.25	13	16.06	24	3.53	11	5.73	14	4.56	2	15.2	2
Perly-Certoux	2'895	83'340	20	35.09	11	17.21	18	2.76	14	5.51	15	2.20	13	15.2	1
Chêne-Bougeries	10'308	74'268	12	22.85	21	21.19	12	2.54	18	7.24	12	0.63	26	16.8	0
Bardonnex	2'204	82'024	17	25.23	17	17.06	20	2.64	16	4.76	19	1.65	20	18.2	0
Bernex	9'704	85'036	21	23.66	19	14.57	32	2.55	17	4.86	18	2.07	15	20.3	0
Bellevue	3'155	86'896	26	24.19	18	17.26	17	2.42	21	3.12	26	1.79	17	20.8	0
Céligny	670	77'792	14	16.82	29	22.97	10	1.94	29	2.86	29	1.71	19	21.7	1
Chancy	1'137	89'133	31	28.32	14	15.41	26	3.04	12	2.68	31	1.79	18	22.0	0
Satigny	3'380	86'661	23	25.40	16	16.01	25	1.77	32	4.03	22	0.55	27	24.2	0
Troinex	2'191	87'922	28	15.51	37	16.44	23	2.28	23	4.32	21	1.99	16	24.7	0
Confignon	4'163	93'296	36	20.62	22	15.39	27	2.44	20	3.22	24	1.05	24	25.5	0
Hermance	935	83'251	19	15.98	35	17.09	19	2.22	24	2.89	28	0.00	29	25.7	0
Presinge	675	63'215	3	12.70	43	14.81	30	0.94	44	9.67	6	0.00	29	25.8	2
Soral	729	75'485	13	15.44	38	14.00	34	1.65	34	7.60	11	0.00	29	26.5	1
Anières	2'503	93'073	35	22.99	20	14.33	33	2.44	19	3.24	23	0.00	29	26.5	0
Veyrier	9'909	90'763	33	16.77	30	14.69	31	1.95	28	5.19	16	1.15	23	26.8	0
Puplinge	2'050	83'043	18	16.04	34	13.77	35	2.01	27	2.22	33	1.27	22	28.2	0
Pregny-Chambésy	3'708	88'005	29	19.03	24	19.51	13	1.00	43	2.65	32	0.00	29	28.3	0
Collonge-Bellerive	7'553	101'769	40	15.63	36	16.52	22	2.31	22	3.19	25	0.46	28	28.8	0
Russin	468	86'541	22	16.47	32	18.39	15	1.48	36	1.28	40	0.00	29	29.0	0
Genthod	2'760	91'636	34	19.71	23	16.85	21	1.21	40	2.03	35	0.00	29	30.3	0
Corsier	1'806	101'120	38	16.49	31	15.13	28	2.04	25	1.91	36	0.00	29	31.2	0
Cologny	4'864	101'686	39	17.77	25	15.03	29	1.69	33	2.19	34	0.00	29	31.5	0
Meinier	1'841	86'879	25	14.52	42	12.63	40	1.42	39	2.71	30	1.02	25	33.5	0
Avusy	1'366	102'259	41	17.01	28	11.74	42	2.03	26	1.77	37	0.00	29	33.8	0
Choulex	1'005	88'341	30	14.62	41	13.38	36	1.20	41	3.08	27	0.00	29	34.0	0
Jussy	1'209	86'746	24	15.16	39	13.22	38	1.17	42	0.86	43	0.00	29	35.8	0
Cartigny	824	97'052	37	16.42	33	12.33	41	1.52	35	1.27	41	0.00	29	36.0	0
Laconnex	620	105'262	43	17.65	26	9.00	45	1.84	31	0.80	44	0.00	29	36.3	0
Aire-la-Ville	1'153	109'556	44	17.01	27	10.31	44	1.43	38	1.28	39	0.00	29	36.8	0
Collex-Bossy	1'640	102'343	42	12.57	44	11.57	43	1.44	37	1.58	38	1.31	21	37.5	0
Vandoeuvres	2'683	111'605	45	14.72	40	13.03	39	1.86	30	1.09	42	0.00	29	37.5	0
Gy	409	90'021	32	8.82	45	13.33	37	0.35	45	0.76	45	0.00	29	38.8	0

Source: CCR1 - Traitement OUE

Où doit se déployer la politique de la ville ? – Sous-secteurs

Valeur(P25)			61'829	< CHF	44.44	(> %)	28.40	(> %)	4.58	(> %)	9.23	(> %)	2.49	(> %)		(>= 4)	
Nom Sous-secteur	Nom Commune	Population résidente (2010)	Revenu annuel brut médian (CHF-2006)	Pos. 2006 (+)	scolarisés origine modeste (%-2007)	Pos. 2007 (-)	Bas Revenu (%-2006)	Pos. 2006 (-)	Nb Chômeurs % Pop. 15-64 ans (%-2008)	Pos. 2006 (+)	Bénef. subsides sociaux (%-2007)	Pos. 2007 (-)	Allocations logement (%-2008)	Pos. 2008 (-)	Indicateur de position	Nombre de critères rencontrés	
Rte de Vernier-Pétroliers	Vernier	201	27'228	4	66.67	10	62.3	2	10.37	3	32.43	5			4.8	5	
Libellules	Vernier	2'427	46'042	16	66.21	12	50.8	4	9.14	5	27.88	7	9.91	11	9.2	6	
Les Vernets	Genève	504	37'485	7	73.56	6	48.8	6	8.07	9	32.06	6	6.69	27	10.2	6	
Crève-Coeur	Versoix	1'528	49'583	24	60.05	19	49.9	5	7.02	15	26.36	10	14.57	1	12.3	6	
Vélodrome	Genève	1'573	48'123	21	66.33	18	45.9	9	6.36	26	19.89	15			17.8	5	
Châtelaine-SIMONET	Vernier	1'097	50'257	49	67.37	9	38.9	18	6.99	16	20.84	13	7.22	21	21.0	6	
Champs-Prévost	Vernier	592	54'152	40	68.03	8	36.8	26	6.70	20	13.85	44	9.95	10	24.7	6	
Quai du Rhône	Genève	875	47'653	20	59.56	22	39.9	16	7.35	13	16.92	25	3.28	73	28.2	6	
Versoix-lac	Versoix	200	51'428	30	63.33	13	37.3	23	6.90	18	12.00	65			29.8	5	
Beau-Séjour	Genève	460	52'022	32	45.95	74	36.5	29	8.61	6	19.09	16			31.4	5	
Cité-Nouvelle	Onex	6'913	55'692	47	59.59	20	36.3	30	5.75	41	17.81	21	6.40	30	31.5	6	
Le Lignon	Vernier	5'837	54'668	42	57.76	29	35.6	31	6.31	28	18.70	20	4.73	46	32.7	6	
Rte de Poney-Grotte-au-Loup	Vernier	1'800	59'188	71	66.39	11	37.1	24	6.44	23	14.04	43	6.00	32	34.0	6	
Petit-Bel-Air	Chêne-Bourg	1'129	50'984	29	45.33	78	34.6	37	5.95	34	18.93	17	6.57	28	37.2	6	
Fontenette-stade	Carouge	455	59'500	73	76.25	4	42.5	14	6.07	32	15.49	34	3.59	68	37.5	6	
Parc des Acacias	Genève	4'176	54'014	39	58.76	25	35.3	34	6.44	24	13.16	52	3.92	63	39.5	6	
Saint-Gervais-Temple	Genève	713	56'912	54	52.87	43	33.3	47	6.32	27	16.20	30			40.2	5	
Pâquis-temple	Genève	1'583	50'823	28	62.50	14	43	12	6.60	21	16.11	31	1.64	136	40.3	5	
Les Avanchets	Vernier	6'042	58'542	65	59.35	23	32.8	51	5.54	47	13.42	47	7.82	18	41.8	6	
Pâquis-Navigation	Genève	1'580	45'177	12	60.75	16	41.4	15	5.42	50	14.50	40	1.86	122	42.5	5	
La Bourgogne	Genève	1'993	50'697	27	53.72	38	35.2	35	5.49	48	17.58	22	2.48	99	44.8	5	
Concorde	Genève	1'865	60'505	79	46.42	72	31.9	57	5.89	36	20.03	14	9.18	15	45.5	6	
Sainte-Clotilde	Genève	756	37'102	6	53.15	41	48.7	7	4.84	82	21.00	12	1.79	125	45.5	5	
Saint-François	Genève	3'620	53'116	37	50.32	53	34.4	42	6.94	17	13.33	51	3.15	75	45.8	6	
Mont-Blanc	Genève	1'681	52'536	34	50.58	51	37.7	21	4.94	78	16.52	29	3.86	64	46.2	6	
La Jonction	Genève	1'892	50'596	26	68.38	7	31.5	60	5.74	42	15.58	33	2.13	109	46.2	5	
Colladon	Genève	693	42'829	11	84.72	2			5.66	44	26.91	9	0.00	165	46.2	4	
La Praille-BAYLON	Carouge	629	56'772	52	59.00	24	34.3	43	5.35	54	14.20	42	3.86	65	46.7	6	
Cité-Vieusseux	Genève	1'975	46'515	17	48.07	62	35.5	32	5.95	35	15.38	35	2.23	104	47.5	5	
Deux-Communes	Thônex	2'639	58'232	63	59.59	21	31.7	59	6.28	29	12.87	55	4.03	60	47.8	6	
ANSERMET	Genève	1'367	50'463	25	39.71	110	31.5	60	8.19	7	17.04	23	3.40	70	49.2	5	
Saint-Gervais-Les Bergues	Genève	1'317	48'810	22	44.44	84	38	20	7.27	14	11.82	70	2.52	97	51.2	5	
Les Grottes	Genève	3'271	49'543	23	40.32	107	37	25	5.96	33	16.98	24	2.55	95	51.2	5	
Les Minoteries	Genève	2'748	54'756	43	54.80	35	34.6	37	6.23	30	16.68	27	1.56	139	51.8	5	
Village-Suisse	Genève	2'259	52'239	33	46.67	67	34.1	44	5.36	53	13.42	47	3.28	72	52.7	6	
Pâquis-centre	Genève	1'753	52'734	35	49.14	56	34.5	40	5.58	46	14.79	38	2.40	101	52.7	5	
Châtelaine-village	Vernier	3'589	63'401	103	60.67	17	32.5	52	4.87	79	13.39	49	8.26	16	52.7	5	
DANCET	Genève	2'044	55'354	45	58.26	26	32.3	54	5.40	52	11.99	66	3.21	74	52.8	6	
Pâquis-Môle	Genève	1'561	45'930	14	54.26	36	44.3	11	5.41	51	11.93	67	1.32	146	54.2	5	
Valais	Genève	2'155	61'011	84	46.77	66	33.8	46	5.65	45	12.43	61	6.94	26	54.7	6	
Les Charmilles	Genève	2'659	60'949	127	55.54	34	28.6	84	5.04	65	16.74	26	12.50	5	56.8	5	
Versoix-Bourg	Versoix	1'332	58'674	66	50.38	52	32.9	50	5.31	58	10.53	90	4.58	47	60.5	6	
DASSIER	Genève	1'604	55'379	46	57.80	28	34.5	40	4.97	73	14.72	39	1.35	143	61.5	5	
Fontenette-GEVRIL	Carouge	2'058	65'002	109	53.33	39	31.1	66	4.71	92	14.34	41	7.18	22	61.5	5	
Balexert-Crozet	Vernier	1'674	59'953	77	61.02	15	27.7	94	4.50	113	14.92	37	5.75	33	61.5	4	
SOUBEYRAN	Genève	1'455	67'933	132	51.54	48	32.5	52	5.29	59	11.82	70	7.64	20	63.5	5	
Les Cropettes	Genève	952	53'538	38	37.79	121	30.5	75	5.74	43	11.53	74	4.77	43	65.7	5	
Soujet	Genève	1'051	56'972	56	40.38	106	33.3	47	5.03	66	12.59	57			66.4	4	
La Dôle	Genève	4'177	59'629	74	46.85	65	31.1	66	5.09	64	13.35	50	2.87	86	67.5	6	
Acacias-Etoile	Carouge	2'852	61'703	93	43.58	86	27.7	94	5.75	40	12.64	56	5.50	37	67.7	4	
Servette-Suriname	Genève	1'986	58'164	62	57.94	27	34	45	4.49	115	11.85	68	2.65	90	67.8	5	
Le Grand-Pré	Genève	4'738	56'928	55	48.30	60	32.2	55	5.14	62	13.10	53	1.80	124	68.2	5	
Prulay	Meyrin	5'851	61'896	97	53.29	40	30.8	73	5.23	60	10.65	88	0.25	54	68.7	5	
Camille-MARTIN	Genève	1'108	58'079	61	48.59	58	31.9	57	5.03	67	12.03	64	2.08	114	70.2	5	

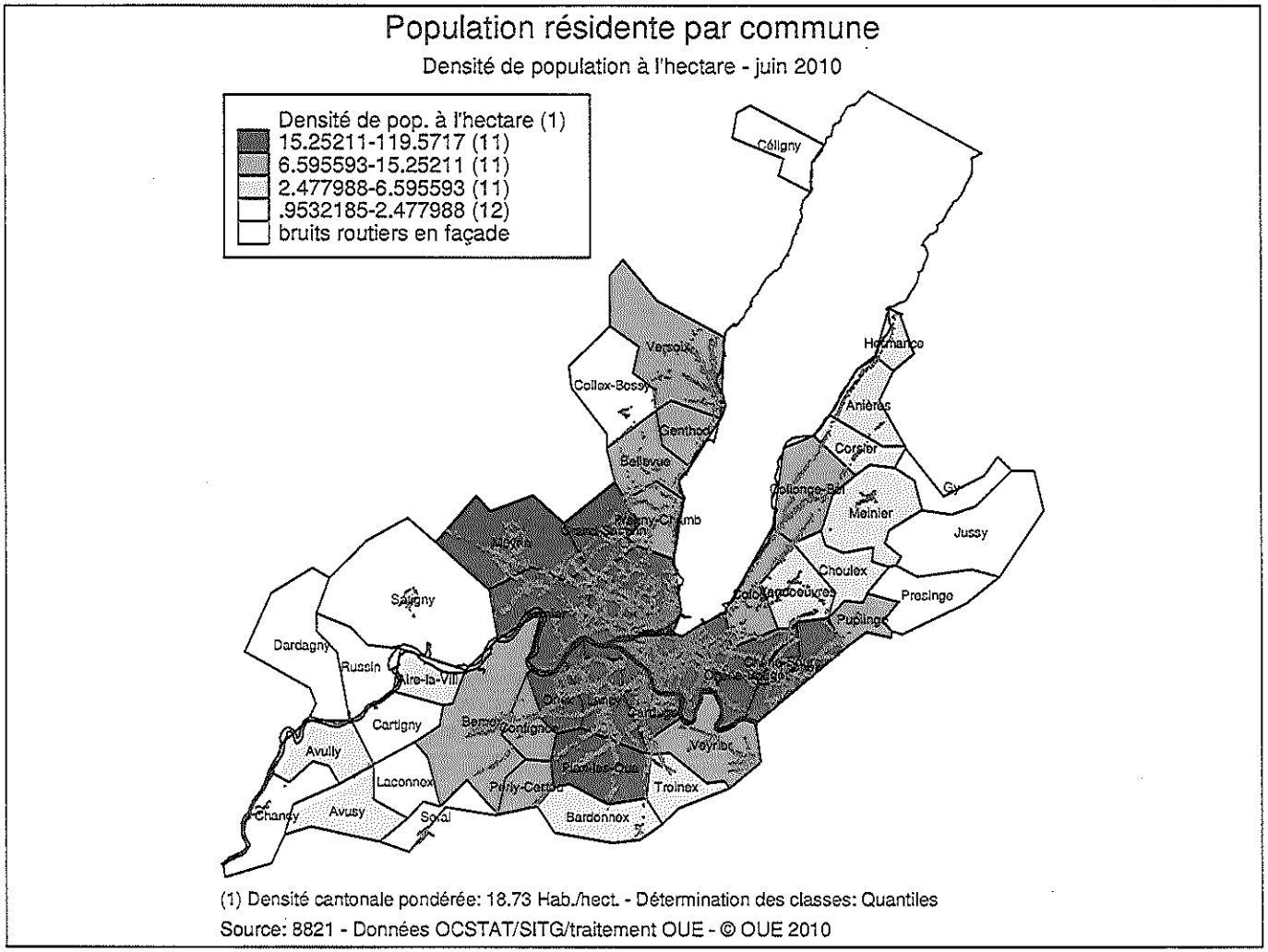
Matrice des corrélations croisées entre les 6 indicateurs de base

Indicateurs de base (Corrélations croisées)	IB1 Revenu annuel brut médian (CHF-2006)	IB2 Bas Revenu (%-2006)	IB3 Scolarisés origine modeste (%-2007)	IB4 Nb Chômeurs % Pop. 15-64 ans (%-2008)	IB5 Bénéf. subsides sociaux (%-2007)	IB6 Allocations logement (% - 2008)
IB1	**1.000**	.	.	.	.	.
IB2	-0.814	**1.000**	.	.	.	.
IB3	-0.748	0.793	**1.000**	.	.	.
IB4	-0.317	0.318	0.267	**1.000**	.	.
IB5	-0.788	0.828	0.773	0.341	**1.000**	.
IB6	-0.463	0.435	0.549	0.211	0.640	**1.000**

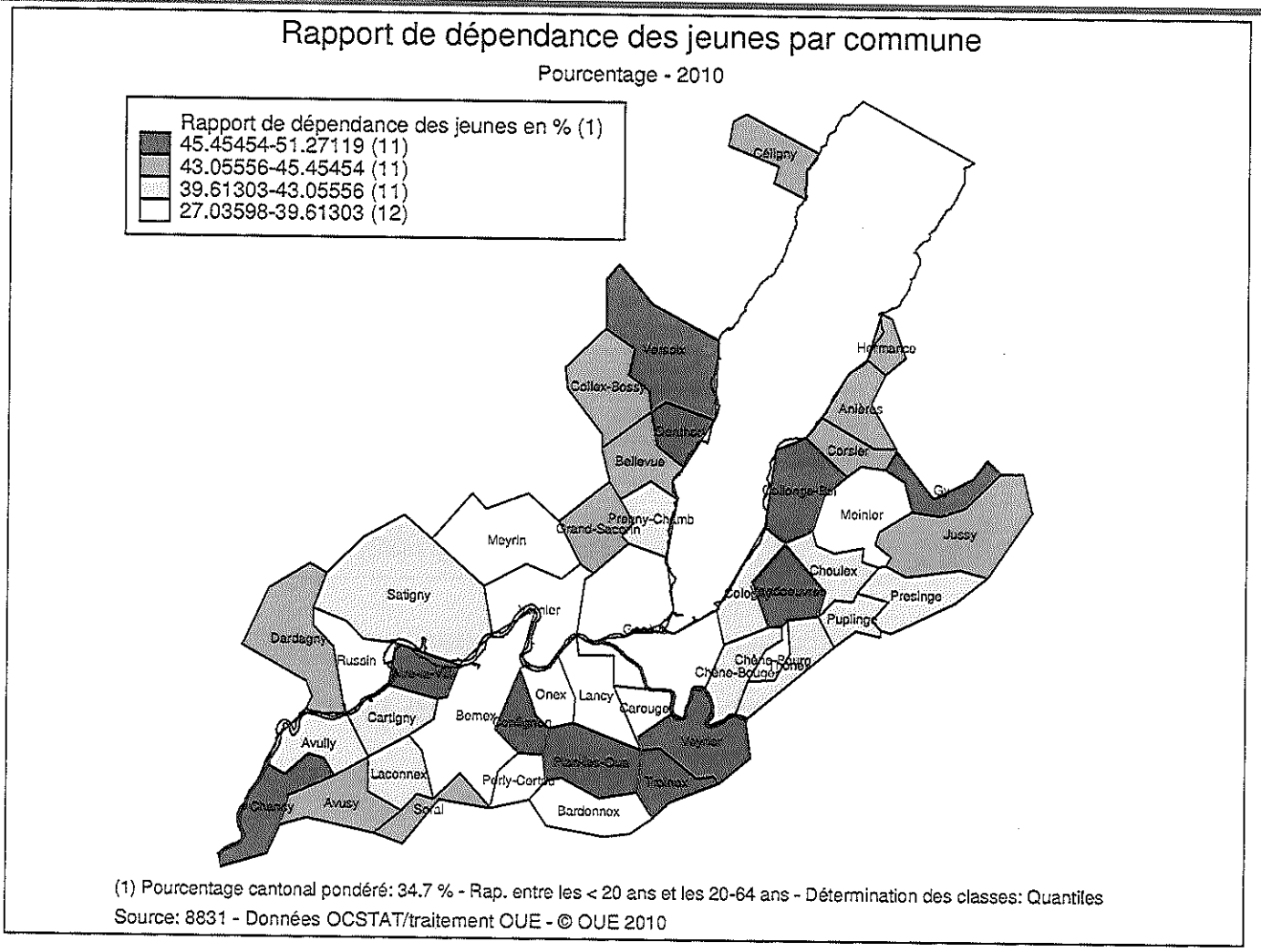
Matrice des corrélations: Permet de tester les relations qui existent entre les différents indicateurs de base qui entrent dans la détermination des communes ou sous-secteurs éligibles à la politique de la ville;

- Critère de sélection des indicateurs de base.

IC1 – Densité de la population résidente à l'hectare

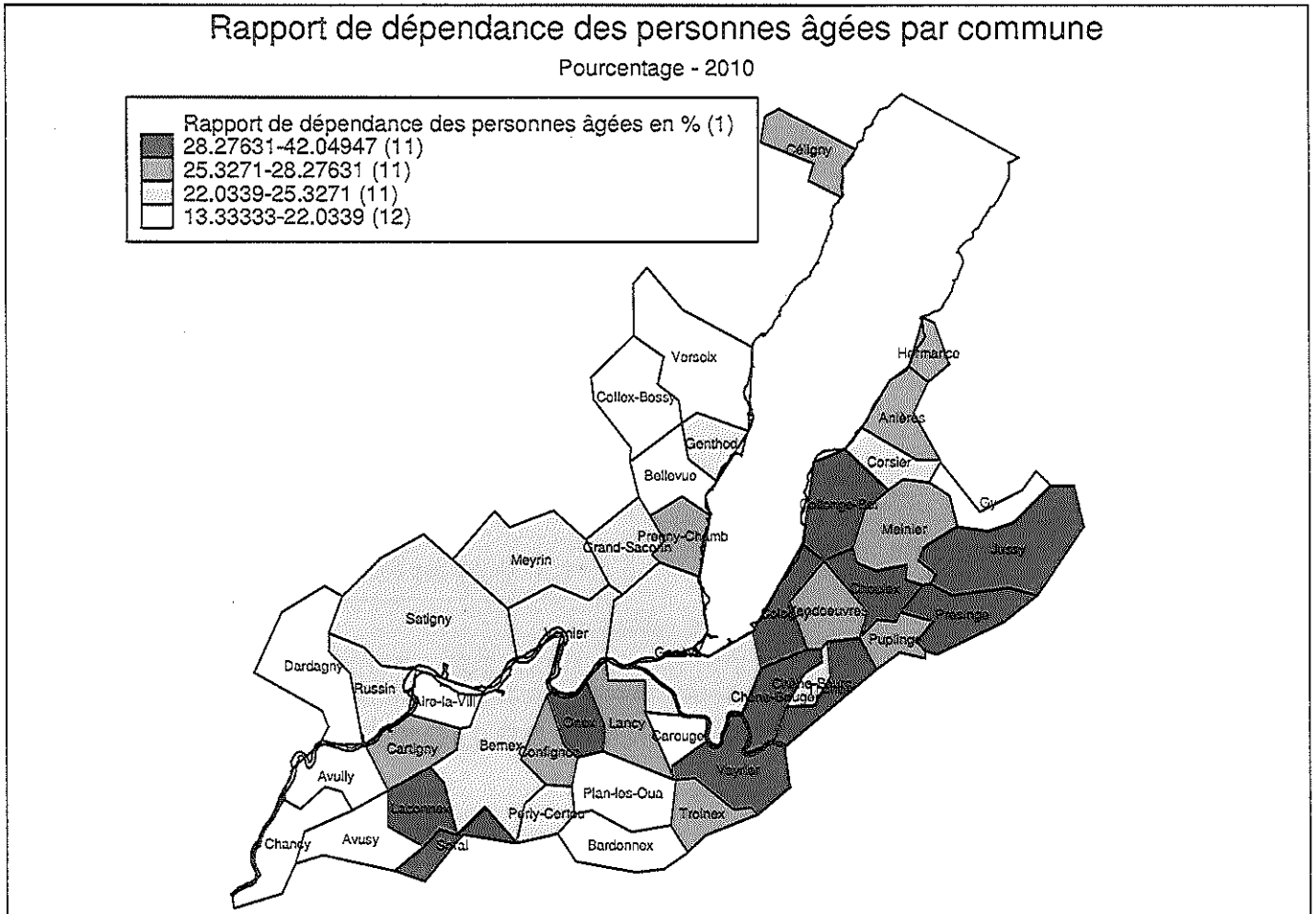


IC2 – Rapport de dépendance des jeunes



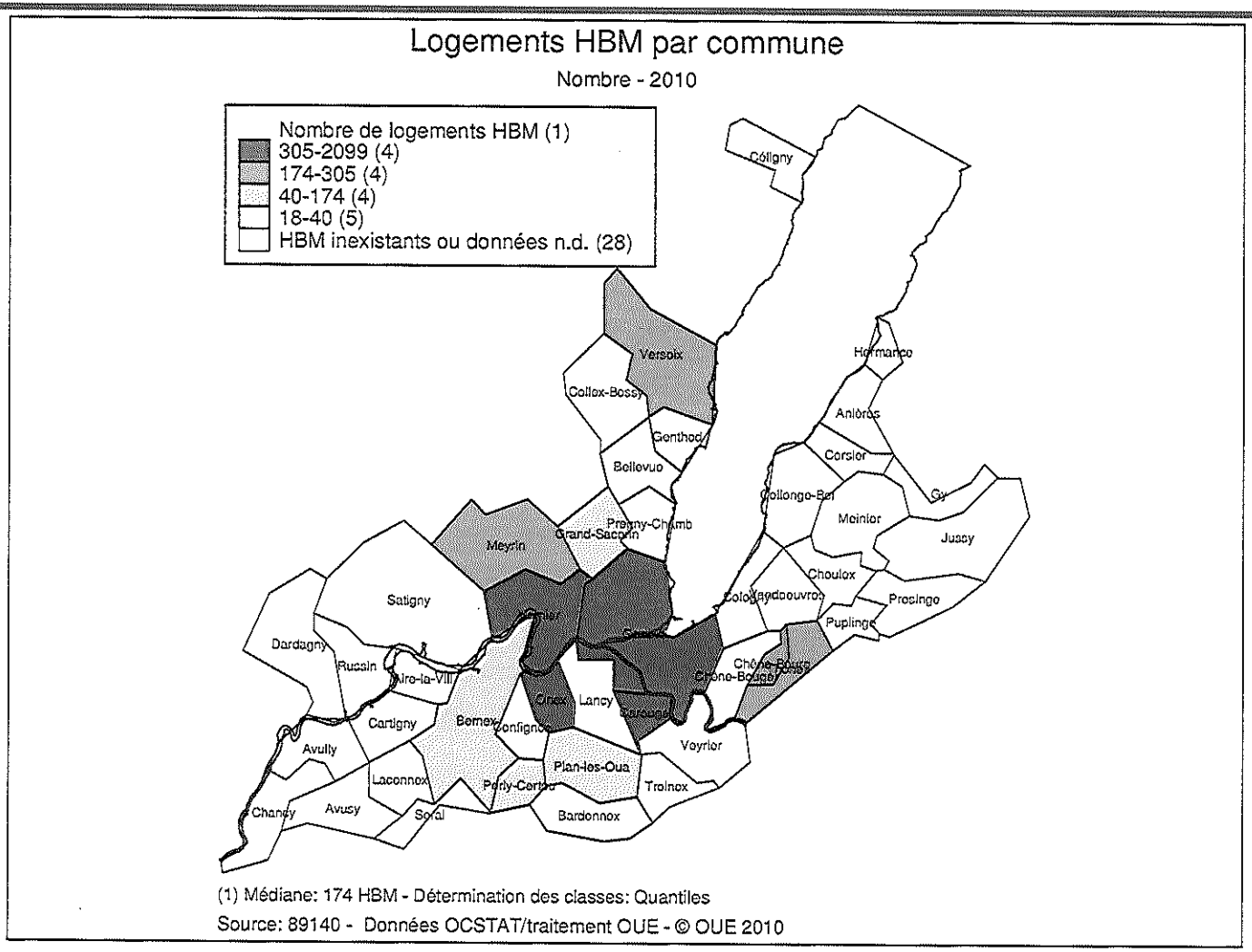
(1) Pourcentage cantonal pondéré: 34.7 % - Rap. entre les < 20 ans et les 20-64 ans - Détermination des classes: Quantiles
Source: 8831 - Données OCSTAT/traitement OUE - © OUE 2010

IC3 – Rapport de dépendance des personnes âgées



(1) Pourcentage cantonal pondéré: 25.0 % - Rap. entre les > 64 ans et les 20-64 ans - Détermination des classes: Quantiles
Source: 8841 - Données OCSTAT/traitement OUE - © OUE 2010

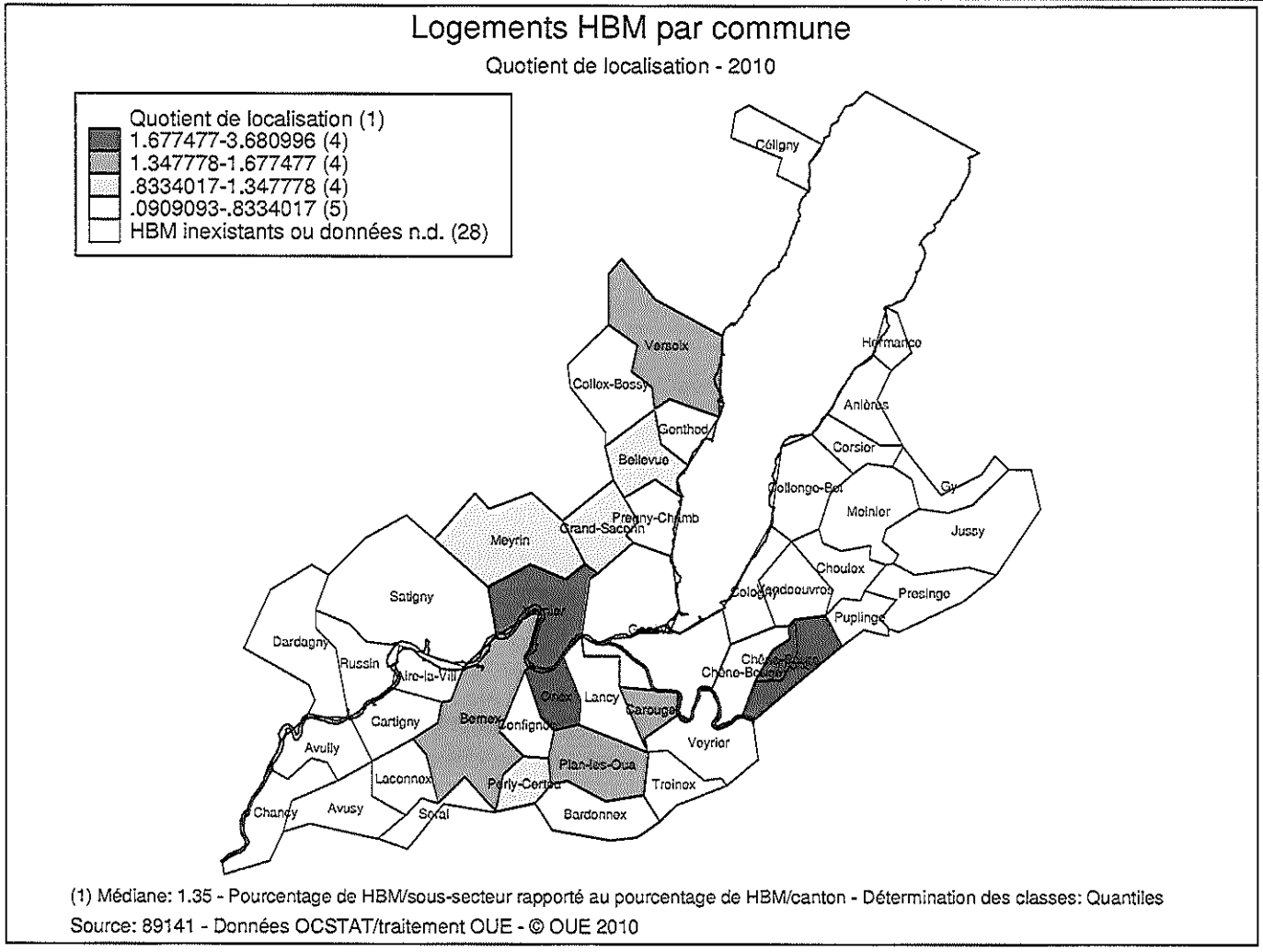
IC4 – Nombre de logements HBM



(1) Médiane: 174 HBM - Détermination des classes: Quantiles

Source: 89140 - Données OCSTAT/traitement OUE - © OUE 2010

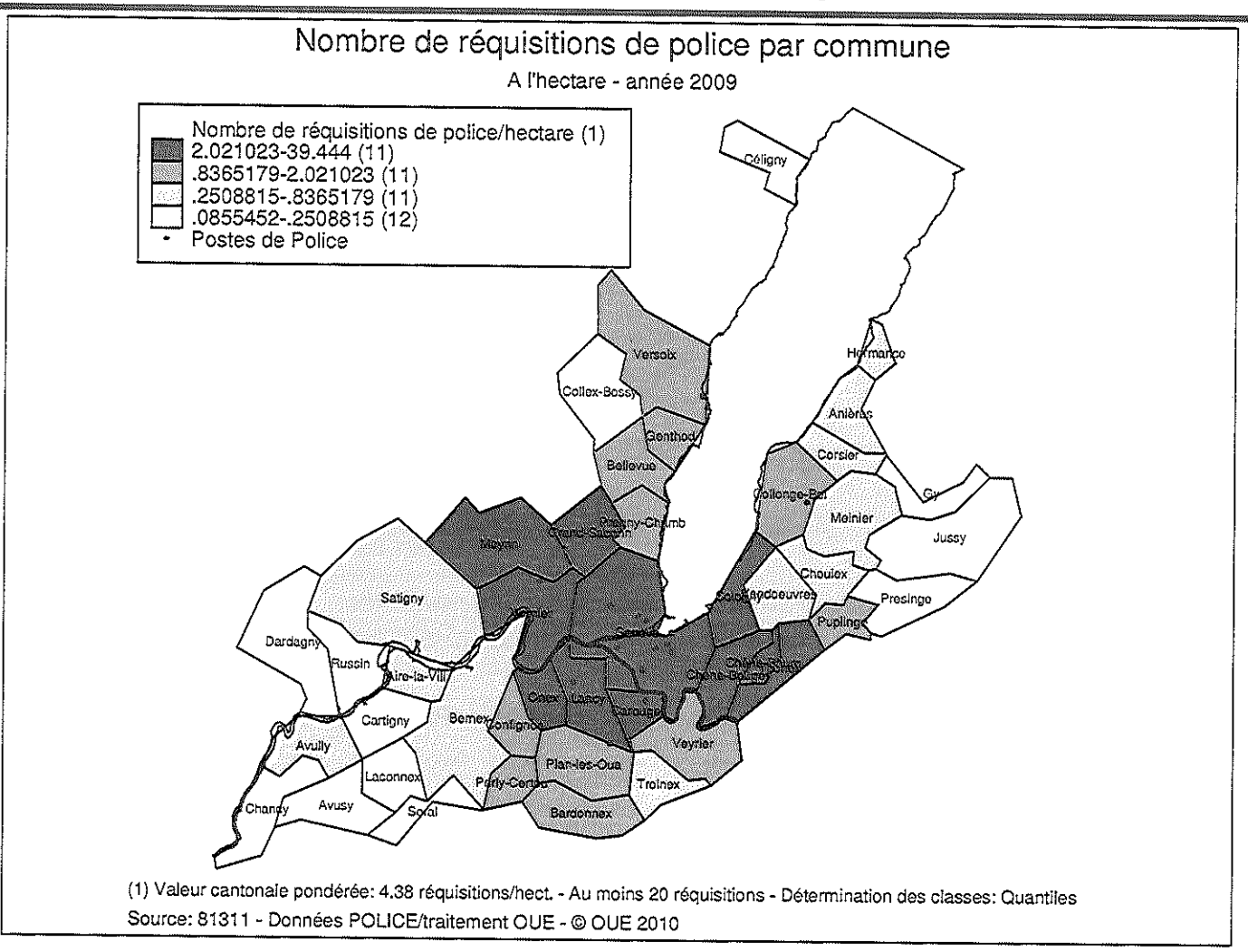
IC5 – Quotient de localisation des logements HBM



(1) Médiane: 1.35 - Pourcentage de HBM/sous-secteur rapporté au pourcentage de HBM/canton - Détermination des classes: Quantiles

Source: 89141 - Données OCSTAT/traitement OUE - © OUE 2010

IC6 – Nombre total de réquisitions de police à l'hectare



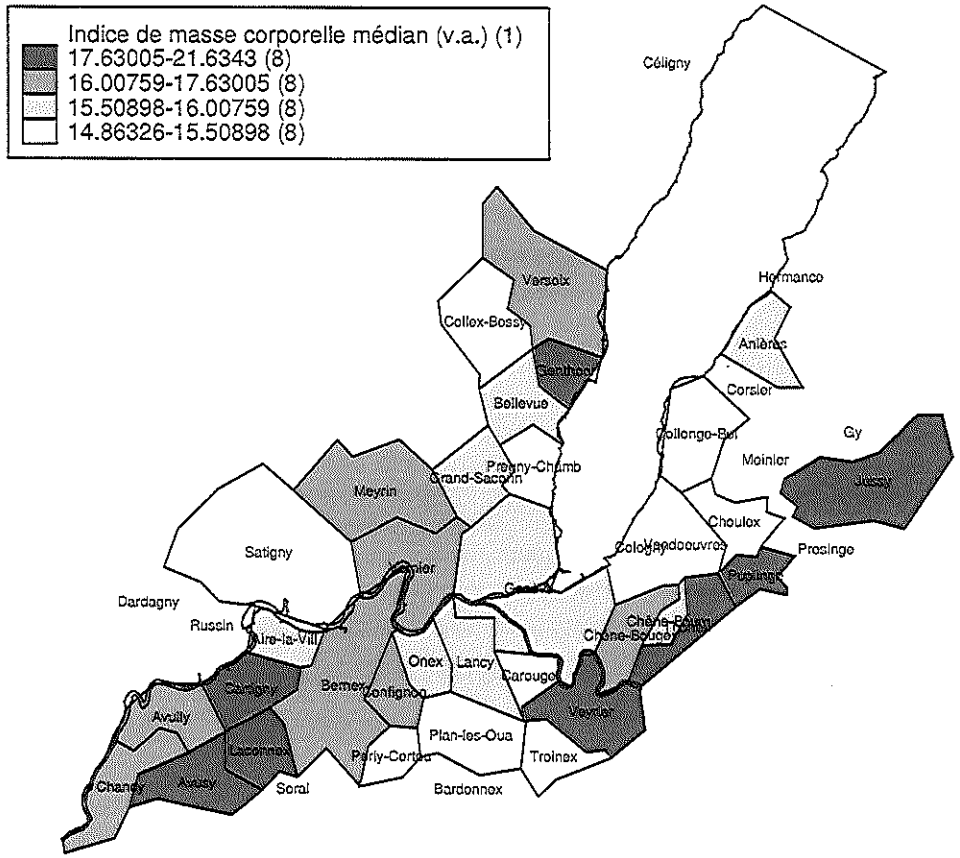
(1) Valeur cantonale pondérée: 4.38 réquisitions/hect. - Au moins 20 réquisitions - Détermination des classes: Quantiles

Source: 81311 - Données POLICE/traitement OUE - © OUE 2010

IC7 – Indice de masse corporelle (IMC) médian

Indice de masse corporelle médian au niveau de la commune

Niveau pour les classes de 2ième 5ième et 8ième CO - 2010



(1) Médiane: 15.96 - Corpulence normale: 13.5 <= BMI < 20 - 5 BMI Min. - Détermination des classes: Quantiles

Source: 81611 - Données OJ/traitement OUE - © OUE 2010

Indicateurs complémentaires - situation des communes éligibles

La situation des communes en regard des 7 indicateurs complémentaires est assez homogène:

- Densité de population et exposition aux bruits routiers importantes;
- Rapport de dépendance des jeunes assez faible à l'exception de Versoix;
- Rapport de dépendance des personnes âgées plus élevé, en particulier dans les communes d'Onex, Chênes-Bougerie et Thônex;
- Nombre de logement de type HBM important et concentré dans 17 communes;
- Quotient de localisation des HBM élevé en particulier à Vernier, Onex et Thônex;
- Nombre de réquisitions de police à l'hectare au-dessus de la moyenne cantonale;

CATI-GE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Délégation du Conseil d'Etat à la Politique de la ville

Jeudi 23 juin 2011

Politique de cohésion sociale en milieu urbain

Sous-secteurs concernés du canton de Genève
- propositions et méthodologie -

Juin 2011

Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE)

Pour rappel

I. **Construction de six indicateurs de base ;**

1. IB1 - Revenu annuel médian brut des contribuables IBO;
2. IB2 - Part des effectifs scolarisés modestes en % effectifs scolarisés totaux;
3. IB3 - Part des contribuables à bas revenu;
4. IB4 - Part de chômeurs inscrits en % de la population des 15/64 ans;
5. IB5 - Part des bénéficiaires de subsides sociaux en % de la population résidente;
6. IB6 - Nombre d'allocations de logement en % du nombre de logements;

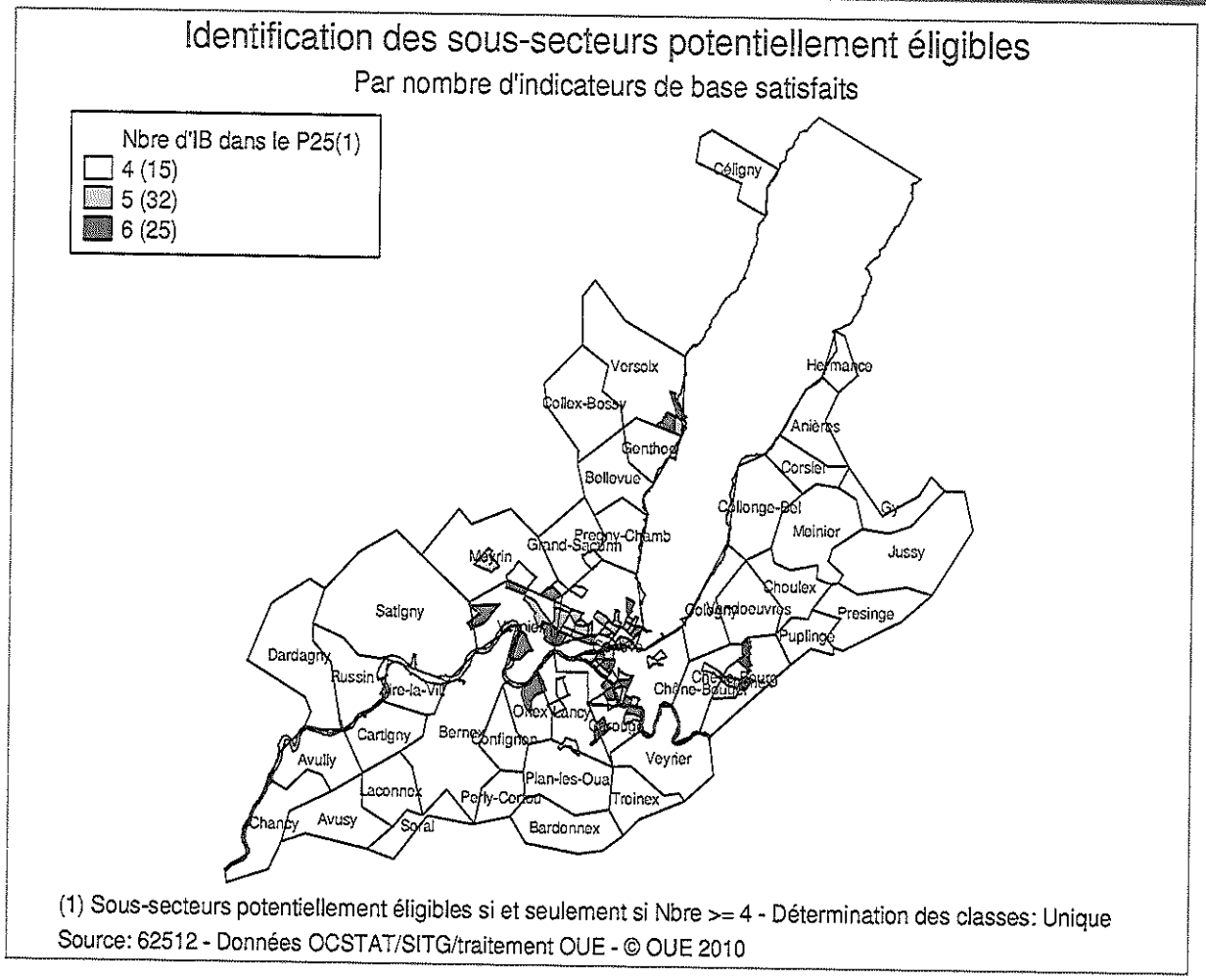
II. **Identification, pour chacun des indicateurs de base retenus**, des communes/sous-secteurs situés dans le premier quartile de la distribution et interprétation du résultats ;

III. **Règle de sélection :** Une commune/un sous-secteur est éligible aux actions de la politique de cohésion sociale en milieu urbain si et seulement si:

I. Pour au moins 4 indicateurs sur les 6 sélectionnés, la commune/le sous-secteur se trouve dans le premier quartile (P25) de la distribution (*);

(*) Le revenu annuel médian brut des communes est classé par ordre croissant mais les autres critères de sélection par ordre décroissant

Sous-secteurs concernés par la politique de la Ville



(1) Sous-secteurs potentiellement éligibles si et seulement si Nbre >= 4 - Détermination des classes: Unique
Source: 62512 - Données OCSTAT/SITG/traitement OUE - © OUE 2010

Uniquement sur base du nombre d'indicateurs satisfaits

- Au total, 72 sous-secteurs sont concernés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain;
- Sur ces 72 sous-secteurs, 25 cumulent des facteurs de précarité sur les six indicateurs de base (35%), 32 sur cinq (44%) et 15 sur 4 (21%);
- 44 (soit 61%) des sous-secteurs se situent en ville de Genève;
- La taille de la population résidente et la densité de population sont très variables d'un sous-secteur à l'autre;
  - **Exemple**: Rte de Vernier-Pétroliers à Vernier (201 hab./5,6 hab./hect.) et les Palettes à Lancy (4800 hab./238,8 hab./hect.);
- Règle de sélection des plus grands sous-secteurs concernés:

Densité de population à l'hectare ?

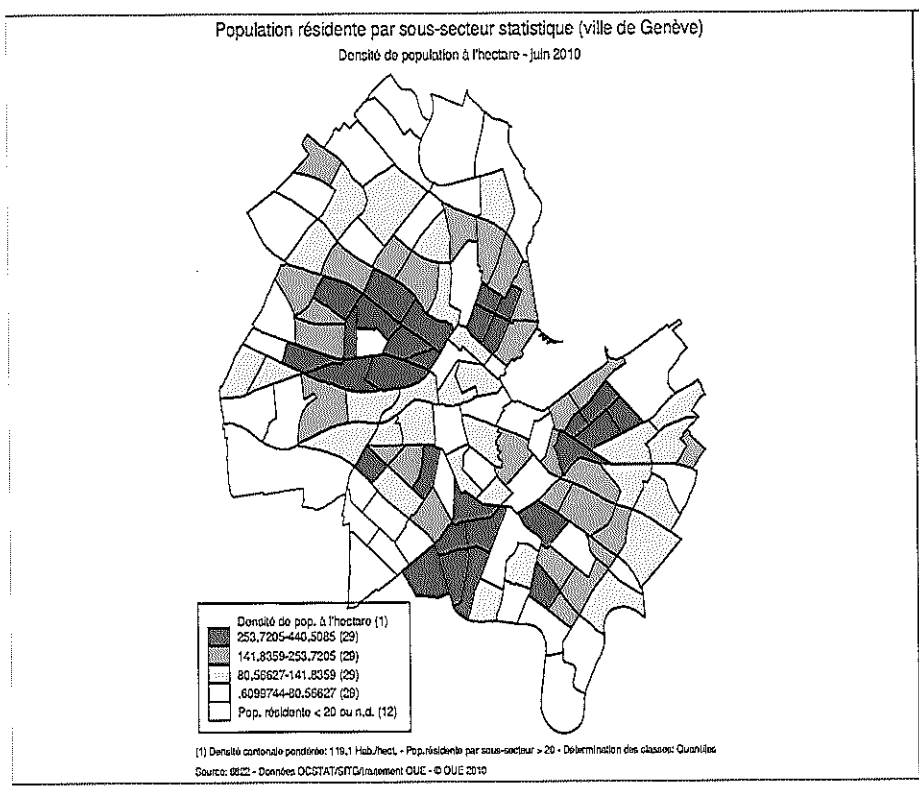
CATI-GE

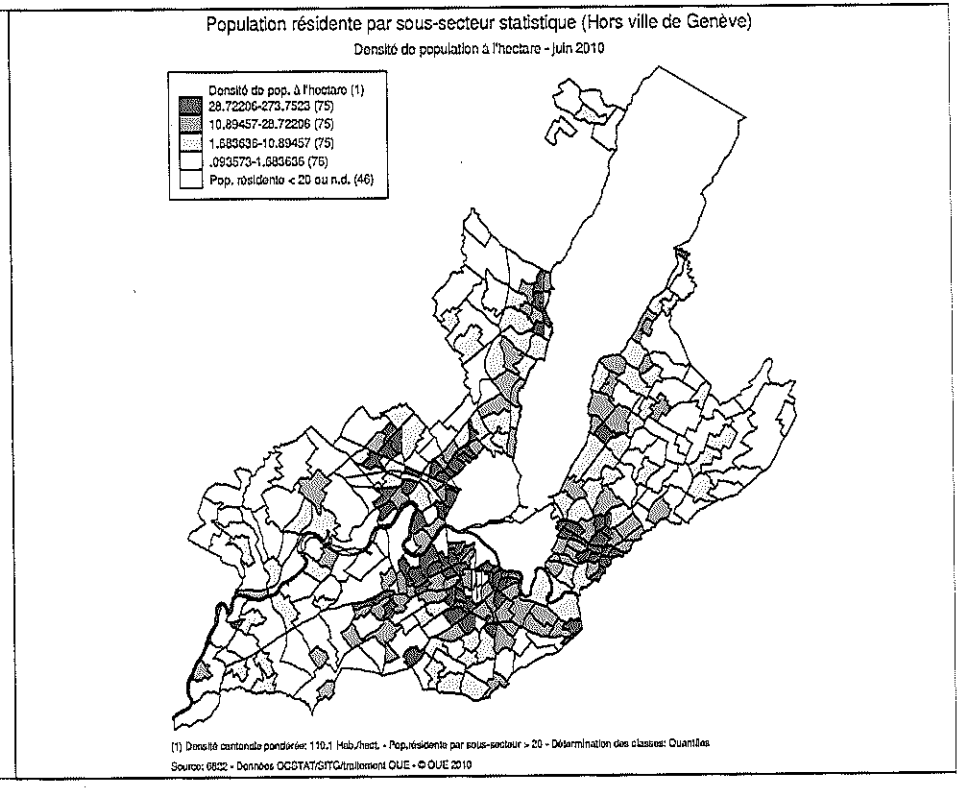
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Règle de sélection des sous-secteurs sur base de la densité de population

- **En ville de Genève**, on ne retient que le quart des sous-secteurs dans lesquels la densité de population est strictement supérieure à 253 hab./hect. - règle du quartile

- **Hors ville de Genève**, on ne retient que le quart des sous-secteurs dans lesquels la densité de population est strictement supérieure à 28,7hab./hect. - règle du quartile

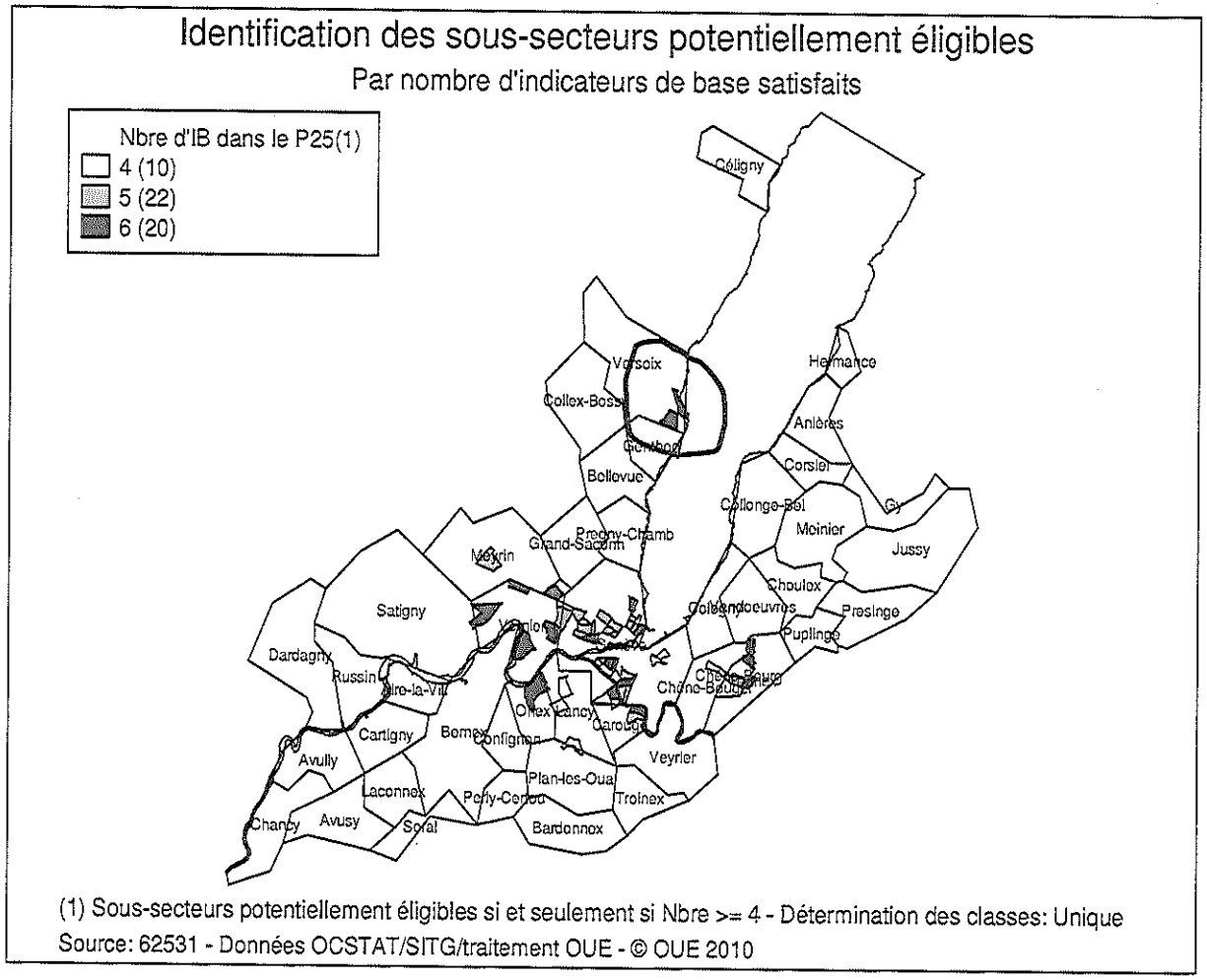




CATI-GE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Sous-secteurs concernés par la Politique de la Ville



(1) Sous-secteurs potentiellement éligibles si et seulement si Nbre >= 4 - Détermination des classes: Unique

Source: 62531 - Données OCSTAT/SITG/traitement OUE - © OUE 2010

Sur base du nombre d'indicateurs satisfaits (>=4) et de la densité de population à l'hectare

•Au total, 52 sous-secteurs sont ciblés pour la politique de cohésion sociale en milieu urbain;

•Sur ces 52 sous-secteurs, 20 cumulent des facteurs de précarité sur les six indicateurs de base retenus (38%), 22 sur cinq (42%) et 10 sur 4 (20%);

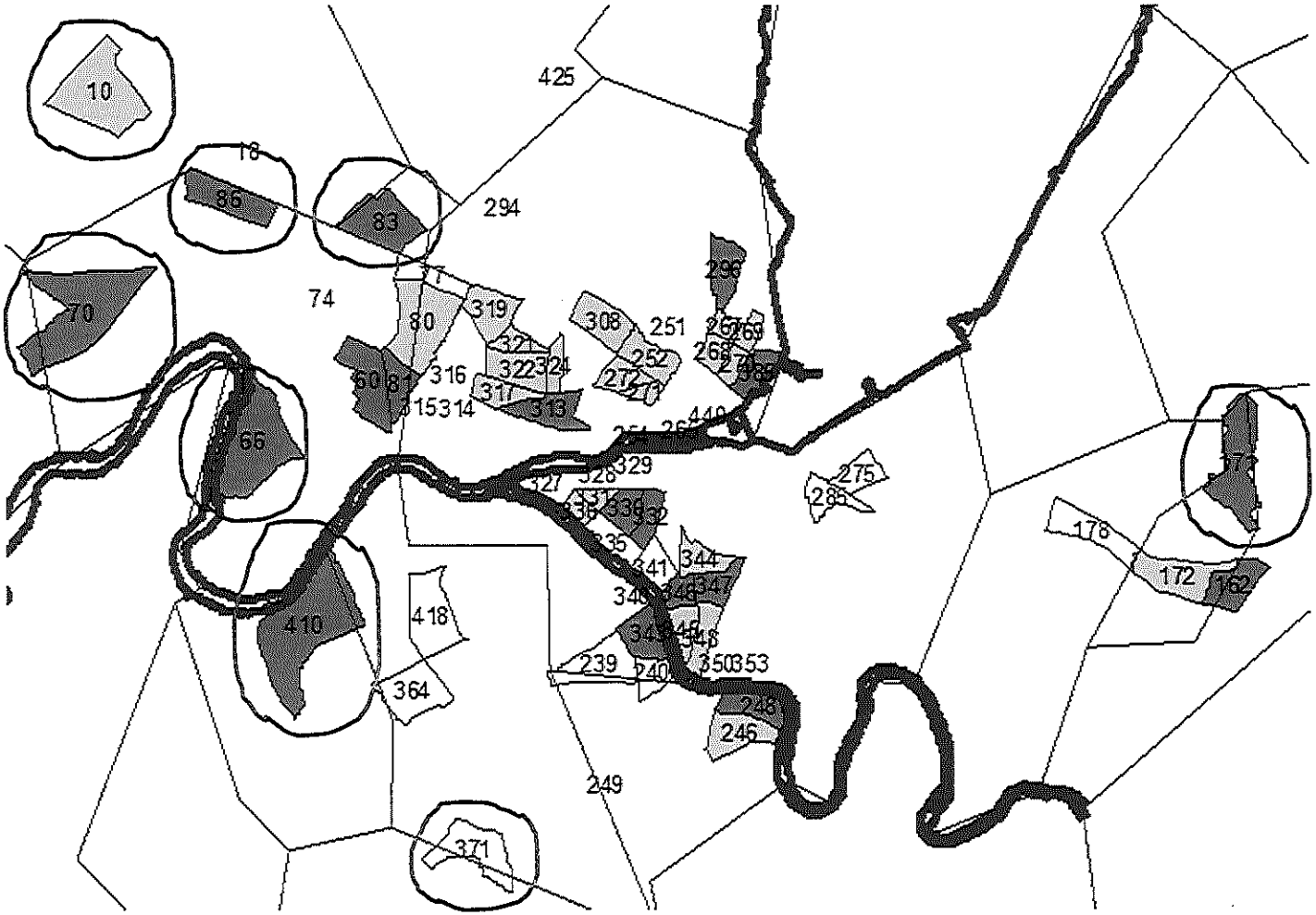
•29 (soit 55%) des sous-secteurs se situent en ville de Genève;

•Quels sont les sous-secteurs concernés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain ?

- Une première zone d'actions est composée des sous secteurs de Versoix-Bourg et Crève-Cœur dans la commune de Versoix

Où doit se déployer la politique de cohésion sociale ?

Zoom sur les sous-secteurs concernés

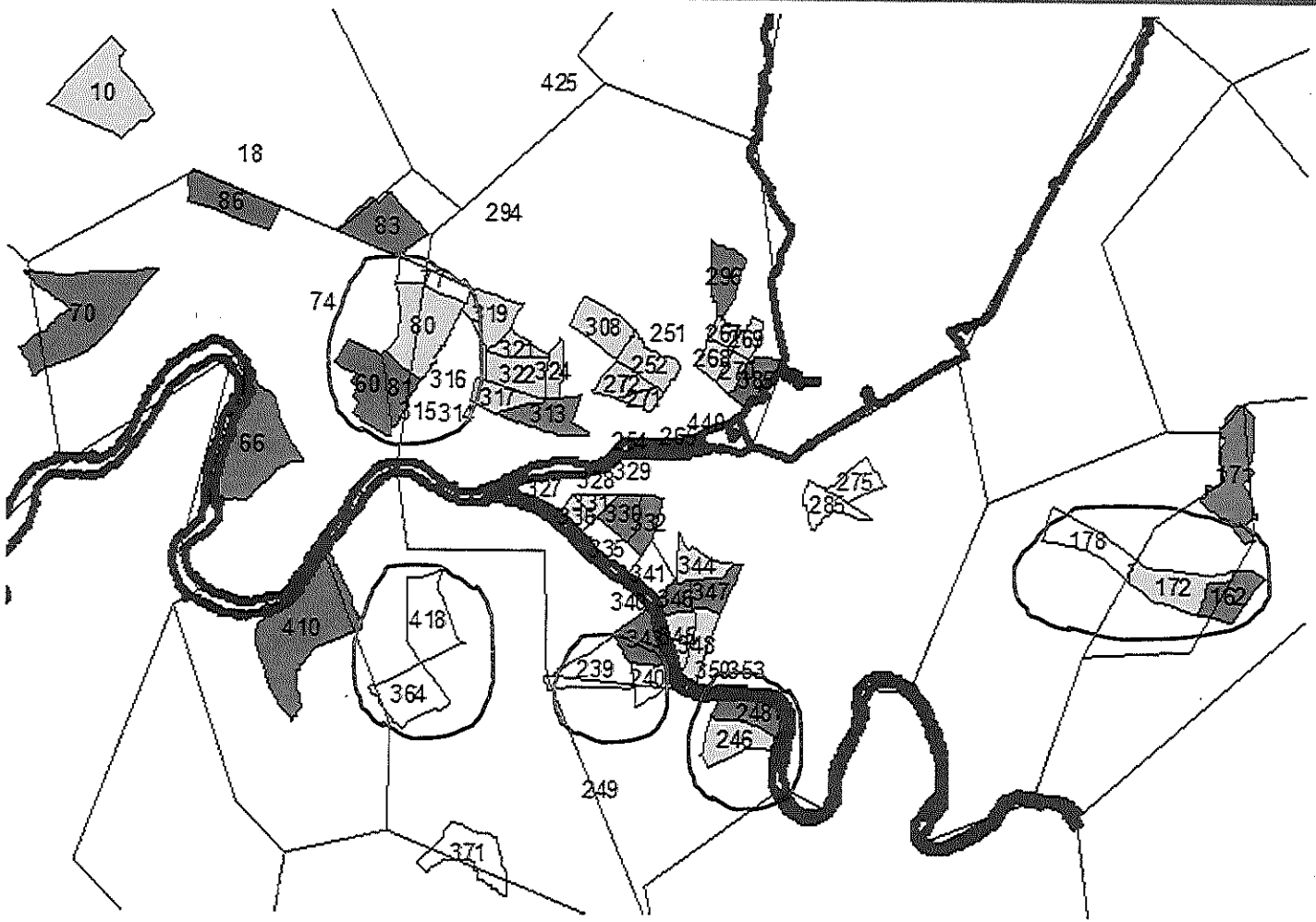


Huit sous-secteurs isolés hors ville de Genève:

- Prulay (10); **à Meyrin;**
- Rte de Peney-Crotte-au-Loup (70);
- Champs Prévost (86);
- Les Avanchets (83);
- Le Lignon (66); **à Vernier;**
- Cité-Nouvelle (410) **à Onex;**
- Les Palettes (371); **A Lancy;**
- Petit-Bel-Air (171); **À Chêne-Bourg**

Où doit se déployer la politique de cohésion sociale ?

Zoom sur les sous-secteurs concernés



Cinq grands ensembles en dehors de la ville de Genève:

•Balexert-Crozet (77), Châtelaine-village(80), Châtelaine-SIMONET et les Libellules (60);
à Vernier;

•Les Mouilles-Collège De-SAUSSURE (364) et Louis-BERTRAND (418);
à Lancy;

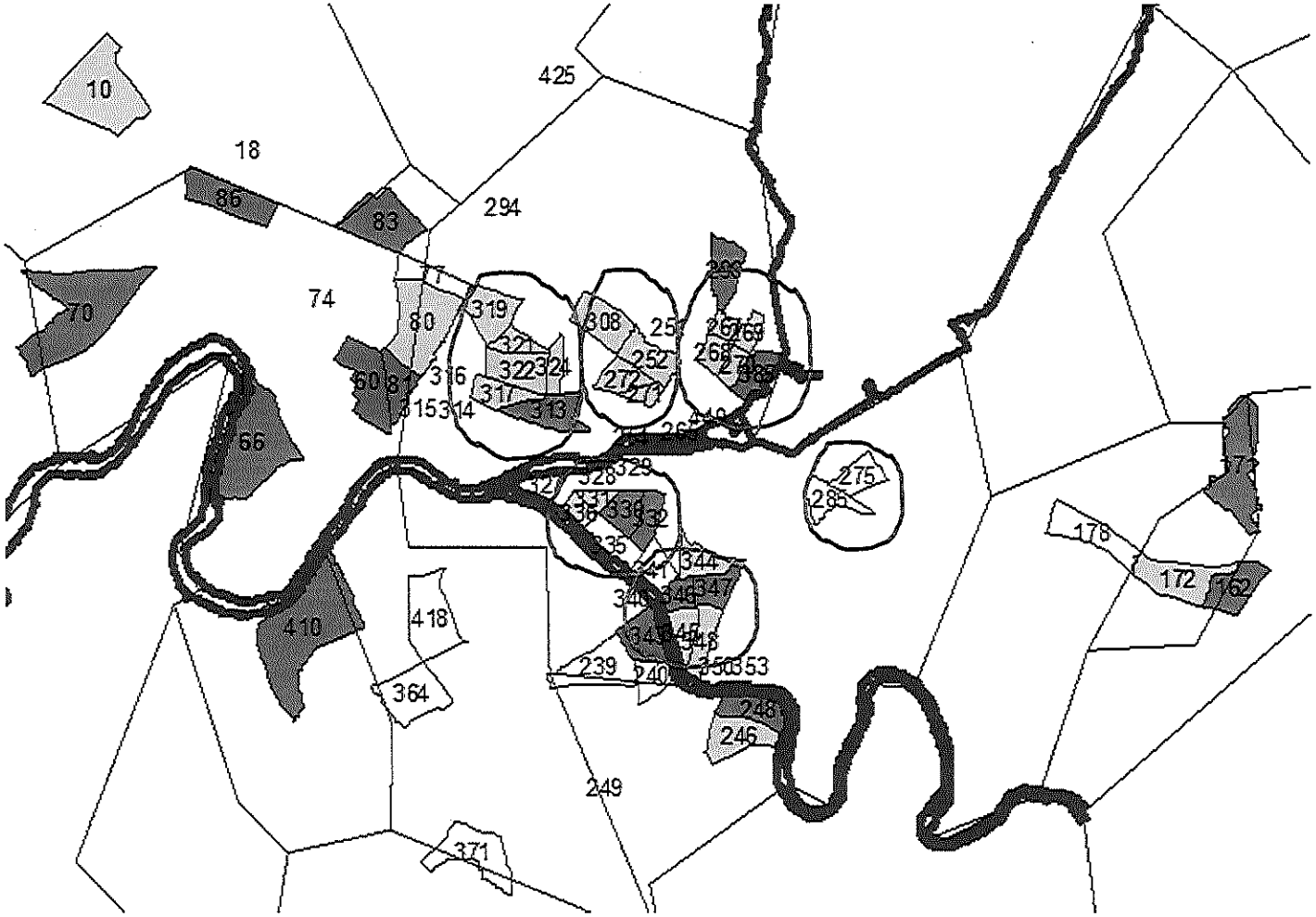
•Fontenette-GEVRIL(246) et Fontenette-stade (248);
à Carouge;

•Acacias-Etoile (239) et Octroi (240);
à Carouge;

•Deux-Communes (162), Chêne-Bourg-centre (172) et Chêne-Bougeries-village (178);
À Chêne-Bourg, Thônex et Chêne-Bougeries

Où doit se déployer la politique de cohésion sociale ?

Zoom sur les sous-secteurs concernés



Cinq grands ensembles en ville de Genève qui coïncident avec les secteurs de la ville:

- Pâquis-Navigation;
- Délices – Grottes;
- Charmilles-Châtelaine;
- Jonction – Plainpalais;
- Cluse – Philosophes;

et… dans une moindre mesure,

- Eaux-Vives - Lac

Simulations sur la sélection des sous-secteurs concernés par la Politique de la Ville

Répartition des sous-secteurs concernés sur base du nombre de critères rencontrés

Nombre de critères rencontrés	Hors Ville de Genève (N)	Ville de Genève (N)	Total (N)
4	9	6	15
5	6	26	32
6	13	12	25
Total	**28**	44	**72**

Répartition des sous-secteurs concernés sur base du nombre de critères rencontrés et de la densité de population

Nombre de critères rencontrés	Hors Ville de Genève (N)	Ville de Genève (N)	Total (N)
4	7	3	10
5	4	18	22
6	12	8	20
Total	**23**	29	**52**

- On ne tient pas compte de la densité de population :
  - Scénario 1 : On retient les 72 sous-secteurs initiaux cumulant au moins 4 critères;
  - Scénario 2 : On retient prioritairement les 25 sous-secteurs cumulant les 6 critères;
- On tient compte de la densité de population :
  - Scénario 3 : On retient les 52 sous-secteurs cumulant au moins 4 critères (*);
  - Scénario 4 : On retient prioritairement les 17 sous-secteurs cumulant 6 critères;
- A partir des sous-secteurs retenus, on établit la cartographie des quartiers, traduisant une réalité sociale et spatiale, en lien avec les communes et en tenant compte des données qualitatives

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
28 OCT. 2011
Traité par:
Copies:

Monsieur Olivier FIUMELLI
Président
Commission des finances

Genève, le 27 octobre 2011

Objet **Projet de budget 2012 – réponses aux questions audition du 18 octobre 2011**

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

FV

A la suite de l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité le 18 octobre dernier, je reviens vers vous pour vous communiquer les réponses aux questions posées par la Commission des finances du Conseil municipal.

Nous indiquons pour chaque question, la référence dans la brochure intitulée *Projet de budget 2012* (ci après *PB 2012*). Certaines questions avaient trait au détail de rubriques budgétaires, figurant dans le classeur intitulé *Projet de budget 2012 déposé – Gestion Trié par cellule votée et groupe de comptes,* généralement connu sous l'appellation Budget à six positions (ci après *PB 2012 – 6 positions*).

Vous trouverez par ailleurs un organigramme du département (Annexe 1).

5 – GENERALITES

A plusieurs reprises, la Commission des finances a abordé la question des subventions ponctuelles, figurant sous diverses lignes dans le projet de budget 2012.

Le Département souhaite ici préciser le statut de ces différentes subventions.

Huit enveloppes figurent au Projet de budget 2012, au titre du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Ces enveloppes serviront à répondre aux demandes d'associations ou de fondations, à la recherche de financement ponctuels pour des projets précis.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

5001000	Direction	
Subventions et allocations diverses	50'000	Projets en lien avec les priorités stratégiques de la présidence et dons divers
Projets de quartiers	200'000	Projets liés aux problématiques des quartiers, en lien avec les habitants
Sports de proximité (transfert du Service des sports)	90'300	Projets en matière d'activités physiques ludiques et projets visant l'insertion, l'intégration et la santé, plus particulièrement pour les femmes, à travers une activité physique[1]

5003000	Service des écoles et institutions pour l'enfance	
Diverses activités enfance et écoles	20'000	Activités périscolaires
Ecole et Nature	63'900	Activités ouvertes aux classes d'écoles (Association Pro Natura, Association WWF Genève, Association Les Jardins de Cocagne - Solidarité Nord-Sud)

5007000	Service social	
Diverses actions sociales ponctuelles	535'000	Projets ponctuels favorisant l'inclusion sociale, projets ponctuels développant les relations interculturelles et intergénérationnelles

5008000	Service de la jeunesse	
Diverses organisations activités jeunesse	400'000	Actions en faveur des 15-25 ans, visant plus particulièrement leur intégration sociale
Jeunesse et citoyenneté	120'000	Actions menées par les jeunes visant à développer leur engagement social

Ces subventions permettent donc de répondre aux multiples demandes reçues par le département chaque année ; une réduction de ces enveloppes aurait donc un impact substantiel sur nombre de projets et de prestations, dont la pérennité serait mise en cause ; le monde associatif serait également affecté par une telle décision – à des degrés divers selon les organisations.

Le département tient à la disposition de la commission le détail des associations subventionnées au titre de ces lignes pour l'année 2011.

5001 – DIRECTION

Traitements du personnel 301, (PB 2012 p. 115) : « Quel est le montant alloué à la rémunération des deux collaborateurs personnels dans le projet de budget 2012 ? »

Le projet de budget 2012 du département de la cohésion sociale et de la solidarité comprend deux postes de collaborateurs personnels, au service de la Magistrate.

[1] Trois critères permettent de qualifier les activités relevant du sport de proximité :
a. des activités sportives ouvertes prioritairement au plus grand nombre, à l'ensemble de la population d'un quartier ;
b. des activités gratuites (ou très bon marché) ;
c. des activités situées prioritairement sur le domaine public ou dans des lieux publics.)

Le montant total inscrit au projet de budget se monte à CHF 212'000, charges sociales non comprises. En tenant compte des charges sociales, le coût total estimé est de l'ordre de CHF 259'000.

Traitements du personnel 301, (PB 2012 p. 115) : « Quel est le montant alloué à la création des deux postes demandés ? »

Les deux postes mentionnés sont respectivement : un poste d'adjoint de direction, en charge de projets départementaux (logement d'urgence, points info services), et un poste de comptable, en charge du contrôle des entités subventionnées. Les montants représentent respectivement CHF 126'153 et CHF 83'609 pour un total de CHF 209'762, charges sociales non comprises. En tenant compte des charges sociales, le coût total estimé est de l'ordre de CHF 255'000.

Subventions PB 2012 : quelle décision a été prise suite à la demande de subvention formulée par l'association Trialogue ?

L'association Trialogue reçoit de longue date une subvention de fonctionnement de la Ville de Genève, qui se monte en 2011 à CHF 164'900. Par ailleurs, la Ville de Genève met à sa disposition une villa au 11 avenue de la Forêt, gratuité estimée à CHF 33'844.

L'association a présenté une demande de subvention supplémentaire le 25 juillet 2011, pour un montant de CHF 120'000, destinée pour l'essentiel à financer un poste de juriste.

Bien que l'association accomplisse un travail remarquable en faveur des chômeurs, le département de la cohésion sociale et de la solidarité n'a pu entrer en matière, compte tenu de l'importance de la somme demandée.

La Ville ne peut en effet donner suite à l'ensemble des demandes qui lui sont adressées et se doit de fixer des priorités, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles elle est confrontée. L'association Trialogue reçoit déjà un soutien financier conséquent, l'augmenter ne paraissait pas se justifier.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la lutte contre le chômage ne ressort pas des compétences de la Ville. Pour cette raison, il est question que cette subvention soit à terme reprise par l'Etat, en application de la Loi sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes oeuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale et sur leur financement (L 9902).

5007 - SERVICE SOCIAL

Subventions PB 2012 p. 144 : Quelles sont les raisons qui ont conduit à la suppression de la subvention accordée à la Fondation Trajets pour ses prestations de buanderie ?

Depuis plusieurs années, la Fondation Trajets recevait une subvention de la Ville de Genève, pour financer des prestations de buanderie en faveur de personnes domiciliées sur le territoire de la commune, et bénéficiant des prestations cantonales complémentaires à l'AVS / AI.

Cette subvention se monte à CHF 647'800 pour l'année 2011. Pour l'essentiel, cette subvention permet de couvrir la différence entre le prix facturé aux bénéficiaires pour le traitement de leur linge et le coût de cette prestation.

Cette situation n'est pas satisfaisante pour plusieurs raisons.

Sur le plan juridique, l'entrée en vigueur le 1er janvier 2008, de la Loi sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes oeuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale et sur leur financement (L9902), interdit à la Ville de Genève de financer le fonctionnement de la Fondation.

Il apparaît ensuite économiquement contestable de verser une subvention générale à un partenaire, en contrepartie de prestations de services rendues : ce procédé manque de transparence et ne permet pas d'établir clairement le coût des prestations. Il n'incite pas le partenaire à la recherche d'un équilibre économique.

Enfin, le droit des marchés publics invite à mettre au concours la réalisation des prestations de traitement du linge bénéficiant d'un soutien financier de la Ville. La Ville entend toutefois restreindre cet appel d'offres à des organisations de l'économie sociale et solidaire, dont la Fondation Trajets, qui n'est bien évidemment pas écartée de la mise au concours prévue.

Le projet de budget 2012 reflète cette démarche.

Les prestations de buanderie seront donc maintenues pour les bénéficiaires, le soutien accordé par la Ville pour en financer le coût constituant une aide à la personne. Cette aide figure au Projet de budget 2102 sous la rubrique 366 Subventions aux personnes physiques, « Soutien aux aînés » (PB 2012, p. 146).

La subvention de fonctionnement accordée précédemment à la Fondation Trajets est donc supprimée.

Nous attirons votre attention sur le fait que la Fondation Trajets assurera quoi qu'il en soit la prestation pour 2012. Un éventuel changement de prestation suite à l'appel d'offres prendra effet le 1er janvier 2013.

Subventions PB 2012 p. 145 : Comment a été utilisée en 2011 l'enveloppe intitulée « Diverses actions sociales ponctuelles », inscrite au projet de budget 2012 pour un montant de CHF 535'000 ? Combien de subventions avaient été octroyées en date du 31 mai 2011 ?

L'enveloppe intitulée « Diverses actions sociales ponctuelles » permet au département de la cohésion sociale de répondre à des demandes de soutien financier qui lui sont adressées en cours d'année, dans deux domaines :

- Des projets ponctuels favorisant l'inclusion sociale[2],
- Des projets ponctuels développant les relations interculturelles et intergénérationnelles.

Cette enveloppe est inscrite au budget 2011 pour un montant de CHF 435'000 ; le département de la cohésion sociale souhaitait la porter à CHF 535'000. La prévention de l'exclusion sociale est une priorité de la Ville de Genève, compte tenu du contexte économique et social actuel.

[2] L'inclusion sociale est une action positive qui vise à changer les circonstances et les habitudes qui conduisent des personnes à une forme d'exclusion sociale.

Au 31 mai 2011, cette enveloppe était utilisée à 78% et au 30 septembre 2011, à 84%. Il convient toutefois de noter qu'un grand nombre de demandes parviennent au département en début d'année. Le détail des subventions accordées au 30 septembre 2011 figure en Annexe 2.

Subventions PB 2012 p. 146 : Comment a été utilisée en 2011 l'enveloppe intitulée « Allocations sociales ponctuelles », inscrite au projet de budget 2012 pour un montant de CHF 290'000 ?

L'enveloppe « Allocations sociales ponctuelles » permet de soutenir financièrement des personnes en difficulté, qui contactent le Service social ou sont adressées au Service social, par d'autres institutions ou associations.

Au 20 octobre 2011, le Service social avait alloué CHF 209'511 à 131 bénéficiaires. Vous trouverez en Annexe 3 une répartition des aides ponctuelles accordées à cette date.

J'espère que ces compléments d'information répondront à vos attentes. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements supplémentaires.

Je profite de l'occasion pour vous confirmer que le département de la cohésion sociale et de la solidarité prendra position sur les quatre demandes de subventions que vous nous avez transmises.

- ACOR SOS Racisme
- Association 360
- Association CAMARADA
- Fédération Genevoise des Associations LGBT

Nous informerons votre Commission des suites que nous proposons de donner à ces requêtes.

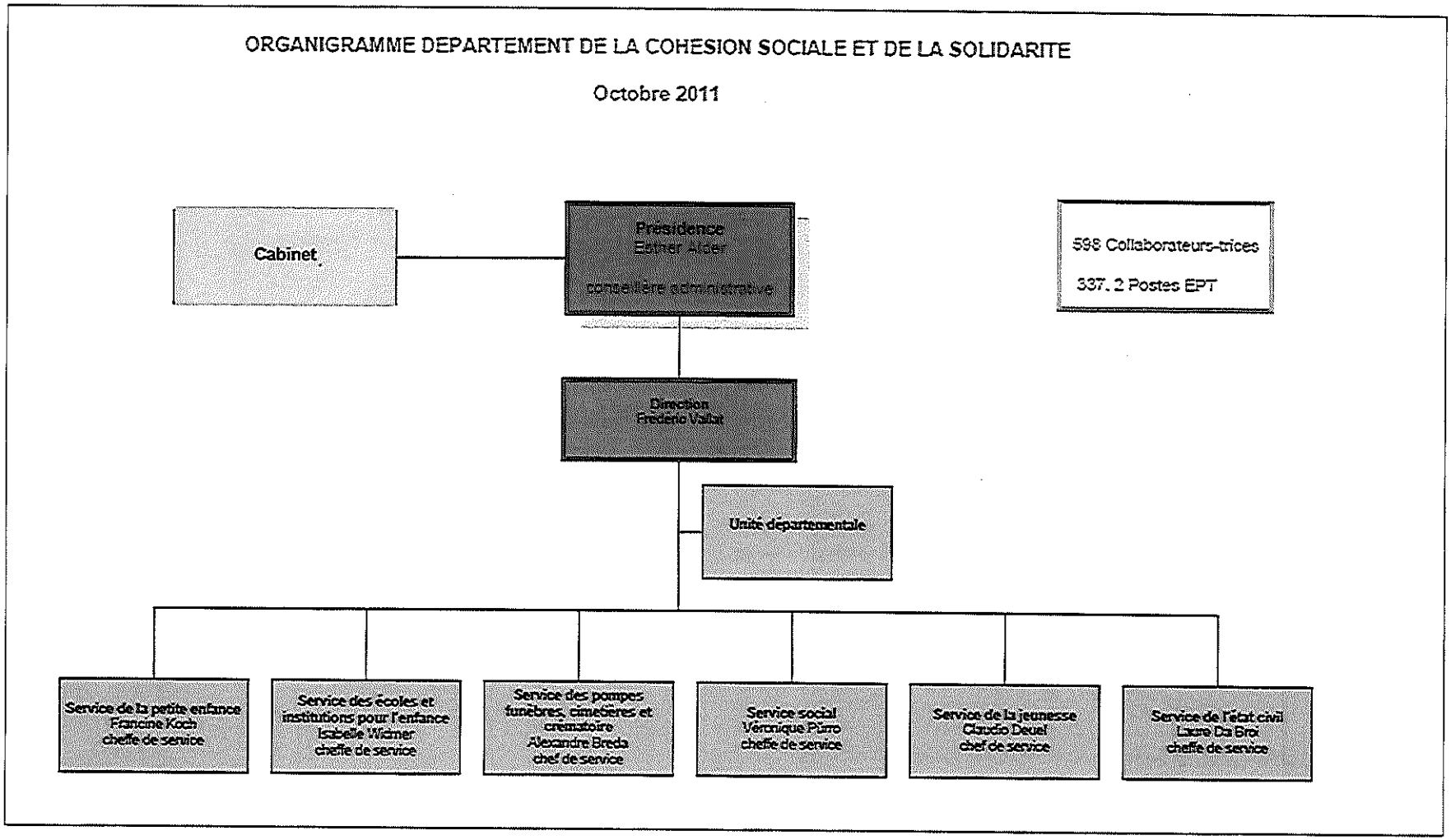
Veuillez agréer, Monsieur le Président, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric VALLAT

Annexes :
- Organigramme
- Utilisation de l'enveloppe « diverses actions sociales ponctuelles »
- Utilisation de l'enveloppe « allocations sociales ponctuelles »

Copies : Madame Esther ALDER, Conseillère administrative
Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Madame Brigitte CHAPUIS, Responsable de l'unité vie associative
Madame Isabelle ROCH-PENTUCCI, Administratrice
Monsieur Jean ROSSIAUD, Chef de cabinet

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME



ANNEXE 2 – UTILISATION DE L'ENVELOPPE « DIVERSES ACTIONS SOCIALES PONCTUELLES » (2011)

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT
Association pour le Bateau Genève	Soutien accueils petits déjeuners du samedi matin janvier à mars 2011	6'500
Association UrGEns	Projet lieu de vie avec encadrement jeunes de 18 à 25 ans	25'000
Espace musical	Fonds sostenuto - Avance sur trésorerie	6'000
Action Innocence	Mise en garde sur les dangers d'Internet	20'000
Espace Fusterie	Franz Liszt - Harmonie poétique et religieuse	15'000
Dialogai	Vandalisme	10'000
Fondation Balafon	Magasin de commerce équitable	20'000
Etre Femme aujourd'hui (EFA)	Des femmes exceptionnelles du 31.03 au 02.04.11	10'000
Pocket Prod	Soutien ponctuel	5'000
Aspasie	Soutien ponctuel	26'000
Estival de théâtre et de poésie sacrés	Estivales du 15.08 au 04.09.11	20'000
Association Hétéro graphe	Soutien à la revue Hétéro graphe	5'000
Association pour la promotion des Droits Humains APDH	Tables rondes Femmes TISCHE avril 2011 à mars 2012	16'000
Association UrGEns	Projet lieu de vie avec encadrement de jeunes de 18 à 25 ans	20'000
Association Zanco	Projet multi Z'artistiques + réallocation solde 2010 CHF 3'871.20	5'000
Café Comavin	Soutien financier exclusion	10'000
Association Lire et Ecrire	Cours de français et de calcul de base pour illettrés - ATD Quart Monde	15'000
SGPA	Soutien	5'000
Association Le Carré	Soutien	30'000
Refuge Darwin	Soutien	10'000
Fondation au Cœur des Grottes	Soutien	20'000
Institut Jaques-Dalcroze	Rythmique seniors	20'000
François Rouget	Don pour Mme Noëlla Rouget	1'250
Espace solidaire Pâquis	Soutien	10'000
Université populaire du canton de Genève	Soutien	10'000
Terre des enfants "Le Kiosque"	Don	1'500
Collectif 17 octobre	Journée mondiale du refus de la misère	4'000
Divers montants engagés au 30 septembre	Divers projets	17'500
	Total engagé	363'750
	Budget total	435'000
	Taux d'utilisation au 30 septembre 2011	84%

ANNEXE 3 – UTILISATION DE L'ENVELOPPE « ALLOCATIONS SOCIALES PONCTUELLES »

